

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
M. JEAN PARÉ, commissaire
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 11 décembre 2006 à 13 h 30
Cégep Lévis-Lauzon, Auditorium
205, route Mgr Bourget
Lévis

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2006

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	3
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JACQUES LEVASSEUR	5
M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD	7
M. GASTON CADRIN	12
Mme GISÈLE LAMOUREUX	22
M. BENOÎT ÉMOND	38
M. BERTRAND CRÊTE	42
Mme CAROLINE MONGEAU	51
Mme ISABELLE POULIOT	55
Mme SUZANNE ROCHON	62
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme SUZANNE ROCHON (SUITE)	70
M. RÉGIS CAUCHON	73
M. PIERRE CADORETTE	75
M. DENIS BERNIER	93
M. JEAN GOSSELIN	96
M. GASTON DÉRY	103
M. MARIO ROCHETTE	112

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2006

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT

5

PAR LE PRÉSIDENT:

10 Alors bonjour mesdames et messieurs, on poursuit l'audience, la première partie de l'audience concernant le projet Rabaska et les infrastructures connexes.

15 On démarre la deuxième semaine, et ça va être une semaine remplie, chargée, et on a tout espoir que ce soit également utile pour vous, pour vous préparer pour la deuxième partie de l'audience, quand il sera question de vous entendre et de se pencher sur toutes vos préoccupations et vos opinions par rapport au projet.

20 Voilà, on est à Lévis; c'est pas notre choix d'être perchés comme ça vis-à-vis de vous, mais c'est ce qu'on a, alors il faut vivre avec les particularités de l'espace que nous utilisons cet après-midi.

25 J'aimerais juste vous donner quelques informations concernant la visite de terrain qui aura lieu mercredi. Alors d'abord, le registre d'inscription pour la visite est ouvert à partir de treize heures trente (13 h 30). On a soixante et onze (71) places de disponibles, évidemment premier venu, premier servi. Et afin d'éviter la pratique que quelqu'un se présente pour dire, réservez-nous huit (8) places ou neuf (9) places, par citoyen, par participant, on va pas permettre de réserver plus que deux (2) sièges, d'accord? Parce que vous voyez rapidement, avec les calculs, on peut boucler la chose avec cinq (5) réservations, quoi, ce que nous n'avons pas l'intention de faire.

30 Alors le point de ralliement va être le stationnement Galeries Chagnon, il y a un plan qui est disponible à l'arrière, à l'entrée, pour se rendre à cet endroit. Le départ aura lieu à huit heures trente (8 h 30) et la durée de la visite est de trois (3) heures, donc c'est la limite.

35 Ce serait utile de se rappeler que les bottes et l'habillement en conséquence est de mise ou préférable, parce qu'on va marcher dehors, possibilité de neige, etc. Et lors de la visite, on va pas évidemment permettre des voitures qui suivront les deux (2) bus réservés pour ça, ou même qui précéderont, histoire de minimiser les sollicitations mécaniques, véhiculaires, etc., sur le site en question.

40 Alors voilà, ça dispose de l'information sur la visite terrain.

Est-ce que monsieur Cadrin est dans la salle? Oui, d'accord. Alors comme vous nous avez demandé que le rapport de la Commission Cacouna soit disponible, alors il me fait plaisir de

45 vous informer que le rapport de la Commission sur le projet Cacouna est disponible à partir de
demain à onze heures (11 h) sur le site Web du BAPE, et ultérieurement très rapidement sous
forme imprimée par les moyens habituels. Alors vous allez pouvoir le consulter, en faire bon
usage pour vos arguments pour ou contre le projet.

50 Et j'aimerais vous dire aussi, et ça, ça vient de moi et ça vient de nous, la Commission
Cacouna a frayé en quelque sorte un chemin pour la première fois à propos d'un projet de
terminal de gaz naturel liquéfié, et comme vous, vous attendez le rapport pour vous inspirer, pour
en faire bon usage, je dois vous dire que la Commission a aussi, à travers les travaux de la
Commission qui l'a précédée, sans commenter les travaux de la Commission évidemment, mais
55 c'est certain que notre réflexion et notre manière de voir les choses a des dettes envers cette
Commission qui a frayé ce chemin, et je crois que madame Fortin, qui a travaillé dans l'équipe de
la Commission Cacouna, saura transmettre le message à l'équipe. Alors voilà.

60 Il me reste de passer tout de suite aux questions que vous avez, et j'aimerais vous dire
qu'on a des contraintes assez claires, on n'a pas la possibilité de trouver une place la semaine
prochaine, donc on va tout faire pour pouvoir boucler la première partie cette semaine.

65 Maintenant on a la confirmation que l'équipe d'appui logistique de la Commission va
pouvoir, au besoin, monter la salle pour vendredi matin et vendredi après-midi, et je vous ai dit
que vendredi soir, pour des raisons évidentes, on va essayer de ne pas empiéter sur d'autres
usages légitimes du temps, par rapport aux besoins des participants.

70 C'est pas évident qu'on va pouvoir faire la même chose, ce véritable exploit de rendre
une salle disponible et montée pour jeudi matin. Comme j'ai dit tout à l'heure, à l'impossible nul
n'est tenu, mais on va tout essayer pour pouvoir boucler la chose cette semaine, étant donné que
nous n'avons pas de logistique qui nous permettrait de siéger la semaine prochaine.

75 Cela veut dire que je compte vraiment sur votre coopération de vraiment résister à la
tentation absolument impossible à résister de faire des commentaires à propos du projet. Parce
que vous allez avoir le temps de le faire, et je vous promets que vous allez avoir tout le temps de
le faire la deuxième séance, la deuxième partie de l'audience.

80 Donc si on passe très rapidement aux questions, on va pouvoir respecter le droit des
citoyens de passer le plus de questions possibles et de permettre au plus grand nombre de
citoyens de participer et de s'informer correctement dans la procédure qui nous engage
aujourd'hui.

85 Alors voilà, j'espère de ne pas avoir à répéter ça, parce que ça va être un gaspillage du
temps, en plus.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

90 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour ce qui est du dépôt des documents, on a certains documents qui sont déjà disponibles de la part du ministère de l'Environnement, monsieur Michon, les données de la station météo de Lauzon.

95

PAR M. PIERRE MICHON:

C'est pas des informations par écrit que je dépose, c'est de l'information verbale.

100

En fait, par rapport à la station de Lauzon, je me suis informé auprès de Patricia Clavet qui a travaillé, comme je vous l'avais mentionné, sur l'infrastructure comme telle, donc les informations concernant le vent, elle, elle me dit que la station de Lauzon a l'avantage d'être dans la zone d'étude, malgré qu'on ait une série de données, je crois que c'est huit (8) ans ou dix (10) ans, autrement on serait obligé d'aller à l'aéroport de Québec pour avoir des données de vent. C'est l'information qu'on m'a donnée par courriel.

105

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

110

PAR M. PIERRE MICHON:

D'autre part, je vais poursuivre sur les autres sujets.

115

La notion de cartographie du paysage, c'est un projet actuellement, il y a pas de cartes comme telles qui sont disponibles au niveau du ministère.

120

Il faut comprendre que la notion de paysage est pas la même qu'on utilise quand on fait de l'évaluation environnementale, donc c'est pas un paysage d'un point de vue d'un observateur, c'est un paysage dans le sens que c'est une notion utilisée pour définir un cadre écologique.

125

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

130 **PAR M. PIERRE MICHON:**

D'autre part, pour ce qui est de la notion de paysage humanisé, effectivement, il n'y a qu'un seul – en fait, c'est visé par la Loi sur la protection du patrimoine naturel, c'est une définition très particulière qui est tout à fait différente de la notion utilisée dans la cartographie, mais elle fait encore appel à la notion de biodiversité. On appelle un paysage humanisé un paysage qui aurait été influencé par des activités entropiques mais qui aurait eu pour avantage de favoriser la biodiversité, et sur ce point-là, on voudrait le conserver.

135
140 Actuellement, il y a un projet, une candidature pour recevoir ce statut de paysage humanisé là, c'est en Gaspésie, un secteur qui couvre, je pense que c'est quatre (4) municipalités qui sont touchées. C'est l'information que j'ai actuellement là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

145 Très bien. Merci, monsieur Michon.

Et nous avons également un tableau, les degrés de brûlures versus expositions aux rayonnements thermiques, on va trouver le moment pour pouvoir le présenter, j'imagine que monsieur Arbour pourrait le partager avec l'audience, avec les participants, pas nécessairement tout de suite mais c'est disponible, à la fois en forme visuelle et papier. C'est ça?

150

PAR M. SIMON ARBOUR:

155 Le document, je pense qu'il vous est transmis cet après-midi, et monsieur Pierre Lainesse devrait apporter les copies papier pour la Commission cet après-midi.

PAR LE PRÉSIDENT:

160 D'accord, merci.

Comme vous le savez, le thème de cet après-midi est l'impact sur le milieu biophysique et naturel, y compris au besoin patrimonial, etc., on a déjà abordé la question la semaine dernière, alors on va continuer. La séance de ce soir est en général, on va retomber, reprendre le registre général.

165

170

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JACQUES LEVASSEUR**

175

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors sans plus tarder, j'appelle, par ordre d'inscription, monsieur Jacques Levasseur, s'il vous plaît.

180

Bonjour monsieur Levasseur.

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

185

J'ai une seule question et un document à présenter.

PAR LE PRÉSIDENT:

190

Ça, c'est rafraîchissant, merci.

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

195

Les plans de construction de Rabaska prévoient des bouleversements sur les milieux biophysiques et naturels, on parle d'atteintes d'espèces à statut précaire, on parle de détournements de cours d'eau, d'assèchement d'une portion importante des sols, déboisement, dérangement d'une tourbière, modifications majeures des vocations résidentielles et patrimoniales de certaines zones.

200

La question du zonage est au cœur de ces débats, notamment sur les impacts biophysiques, et si vous le permettez, j'aimerais revenir sur le zonage, d'autant plus que la Ville de Lévis prévoit attirer d'autres entreprises dans le secteur, notamment des industries de froid.

J'aimerais déposer un document, si vous le permettez.

205

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y.

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

210

À qui dois-je le déposer?

PAR LE PRÉSIDENT:

215

Vous allez le donner au secrétariat de la Commission, à l'arrière, après votre question.

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

Très bien. Je voudrais présenter le document, si vous permettez.

220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non. Franchement, non. Parce que je vous ai dit encore qu'on va avoir tout le temps pour faire ça. Vraiment, limitez-vous aux questions, par respect aux gens qui ont des questions à poser aussi.

225

Vous allez faire valoir votre point de vue au complet, je vous le promets.

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

230

Très bien. Alors ma question s'adresse à la Ville de Lévis, au représentant.

235

La Ville de Lévis affirme que l'entreposage de gaz naturel est conforme aux activités industrielles permises depuis plusieurs années dans le secteur. De plus, nous avons appris du promoteur qu'en France, il y a des zones de maîtrise de l'urbanisation qui peuvent dépasser deux kilomètres (2 km).

240

Étant donné qu'au Québec, le pouvoir d'adopter de tels règlements sur des périmètres de sécurité revient aux municipalités, est-ce que la Ville de Lévis pourrait nous expliquer ce qu'elle a fait, ce qu'elle a prévu, ce qu'elle fera dans l'éventualité de l'implantation de Rabaska, pour assurer la protection des lots contigus.

245

Autrement dit, monsieur le Président, quelles mesures la Ville de Lévis a-t-elle prévues pour y empêcher l'établissement de nouvelles résidences, d'écoles ou de résidences de personnes âgées, vu qu'elle sait, vu qu'elle a identifié, depuis de nombreuses années, que ce secteur était propice et ouvert à l'installation d'industries pour l'entreposage de gaz naturel.

PAR LE PRÉSIDENT:

250

D'accord. Je vais, par permissivité, considérer votre question comme étant assimilable au sujet de cet après-midi, mais j'invite les participants d'essayer le plus possible que leurs questions soient vraiment reconnaissablement, si le mot est permis, rattachées au thème.

Et j'invite la Ville de Lévis, monsieur Boulay, de répondre à la question s'il vous plaît.

255

PAR M. PIERRE BOULAY:

Bonjour monsieur le Président. La Ville de Lévis a déjà répondu à cette question en affirmant qu'elle déposerait une réglementation, en déposant une réglementation qui tiendrait

260 compte des fonctions et des usages autorisés selon certains cercles de protection. Monsieur Jean-François Roy avait donné cette réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

265 Merci, monsieur Boulay.

Alors je vous invite, monsieur Levasseur, de regarder la réponse donnée, et s'il y a des carences, selon vous, qui marquent cette réponse, la Commission se fera un devoir d'entretenir d'autres questions par écrit, on les traitera de la même façon que les questions posées oralement.

270

PAR M. JACQUES LEVASSEUR:

J'en suis certain.

275

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Levasseur.

280

JEAN-CLAUDE BOUCHARD

PAR LE PRÉSIDENT:

285

Alors j'invite monsieur Jean-Claude Bouchard, s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Bouchard.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

290

Bonjour monsieur le Président. Alors Jean-Claude Bouchard, je suis conseiller municipal à la Ville de Lévis, conseiller du quartier où est proposé le projet Rabaska. Je suis conseiller dans le quartier depuis vingt (20) ans.

295

Alors j'interviens au moment de cette étape-ci, au niveau des impacts du milieu biophysique, d'abord un, ne pouvant pas intervenir à toutes les sauces, mais aussi parce que la disponibilité, et je prends deux (2) secondes de plus, et aussi la disponibilité de temps n'est pas toujours présente.

300

Alors mon intervention est la suivante, vous comprendrez que l'implantation de ce terminal-là...

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous invite à poser des questions.

305

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Oui, courte mise en situation. Alors que l'implantation de cette usine-là va faire en sorte de modifier de façon importante tout le secteur.

310

Ma question s'adresse premièrement à la municipalité de Beaumont, comme c'est contigu à la Ville de Lévis, est-ce qu'actuellement le projet qui est proposé pourra s'implanter si la municipalité de Beaumont modifie pas son règlement.

315

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Goulet, vous êtes avec nous depuis le début, allez-y.

PAR M. ANDRÉ GOULET:

320

Oui monsieur le Président. La question, enfin concernant la réglementation au niveau du zonage, c'est bien certain que dans le secteur visé, soit au niveau de la municipalité de Beaumont ou enfin, de l'est de la ville de Lévis, actuellement le zonage est agricole, présentement. Ça fait que je pense que ça répond assez bien à la question de monsieur Bouchard.

325

Est-ce qu'il y aurait une sous-question, monsieur Bouchard?

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

330

Bien, la sous-question serait pour le représentant de la municipalité de Lévis. La semaine dernière, monsieur Chevalier a pris beaucoup de temps, et je m'en excuse encore une fois de ne pas avoir voulu réagir aussi rapidement, monsieur Chevalier a pris beaucoup de temps, la semaine passée, pour exprimer le point de vue de la Ville sur la conformité du zonage.

335

Or, il y a une résolution, et je demande qu'elle soit déposée à la Commission, par la Ville de Lévis, le Règlement 234 ainsi que le schéma d'aménagement qui est actuellement en vigueur.

PAR LE PRÉSIDENT:

340

C'est possible, monsieur Boulay, de déposer les deux (2) documents requis par monsieur Bouchard?

PAR M. PIERRE BOULAY:

345

Oui, c'est possible, mais pas aujourd'hui, pas immédiatement.

PAR LE PRÉSIDENT:

350

Non, non, c'est clair. D'accord.

Monsieur Bouchard, vous allez les consulter quand ils seront déposés.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

355

Et ainsi que la Résolution CV-2006-1145, faisant la démonstration que le règlement de zonage ne permet pas l'implantation de Rabaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

360

Je vais traiter ça comme étant des demandes de documents. Vous avez pris note de la résolution, monsieur Boulay? D'accord.

Votre deuxième question.

365

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

370 Alors ma deuxième question, advenant le cas où le projet s'implanterait, on comprend que la modification au niveau biophysique du secteur ferait en sorte que ça deviendrait un immense parc industriel.

375 Or, monsieur Levasseur a pris une partie de ma question tout à l'heure, est-ce que la Ville de Lévis prévoit – moi, je suis conseiller depuis vingt (20) ans dans le secteur, on a déjà fait le débat avec la population sur ce qu'on voulait dans ce secteur-là – alors est-ce que la Ville de Lévis a dans ses cartons, actuellement, un projet pour un déploiement de parc industriel dans ce secteur-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

380

Monsieur Boulay.

PAR M. PIERRE BOULAY:

385 Tel que monsieur Chevalier l'a mentionné vendredi, ce qui est dans les cartons de la Ville, c'est la filière du froid. Donc si à Rabaska s'ajoutent éventuellement d'autres industries qui sont liées à la filière du froid, il y a une possibilité de faire un développement dans ce sens-là.

Mais il y a aucun autre projet présentement sur la table que celui de Rabaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

390

Juste pour la compréhension de tous, avant de passer la parole à monsieur Paré, la filière du froid, on parle d'industries agroalimentaires, on parle d'industries qui auraient besoin de produire le froid pour pouvoir opérer correctement?

395

PAR M. PIERRE BOULAY:

C'est exactement ça. En fait, c'est l'industrie liée à l'agroalimentaire qui aurait besoin du froid généré par Rabaska, et que ces industries pourraient utiliser une ligne de froid en provenance de Rabaska.

400

PAR LE PRÉSIDENT:

Et qui aurait, autrement, à consommer de l'énergie pour produire le froid nécessaire à ses opérations, c'est ça?

405

PAR M. PIERRE BOULAY:

Exactement. Donc c'est de diminuer la consommation d'énergie.

410

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

Monsieur Paré.

415

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Monsieur Boulay, une précision, s'il vous plaît.

420

À la lumière de votre réponse et de l'information donnée par monsieur Chevalier sur les perspectives de développement industriel dans ce coin-là, est-ce à dire que dès le début, donc dès 1986 à peu près, vous aviez essentiellement et uniquement comme objectif premier d'accueillir ou d'encourager l'établissement d'un port méthanier comme fonction industrielle à cet endroit-là, et pas d'autres projets industriels.

425

PAR M. PIERRE BOULAY:

430 Dans les années quatre-vingt, le projet qui était avancé par la MRC Desjardins était à l'effet de construire un site pour l'industrie portuaire; donc des entreprises qui étaient dédiées à l'industrie et qui avaient besoin d'un port en eau profonde.

Donc l'objectif était de créer un site pour accueillir un port et de l'industrie. C'était pas limité à l'industrie du gaz ou du GNL.

435 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

440 Mais est-ce à dire que maintenant, c'est le port méthanier qui devient l'élément enclencheur de toute autre perspective de mise en valeur de ce secteur-là, que si ça devait pas se réaliser, la vocation industrielle ou portuaire n'existe plus.

PAR M. PIERRE BOULAY:

445 En fait, le port méthanier devient l'élément enclencheur pour créer l'industrie à cet endroit, et si le port ne se réalise pas, je peux pas répondre à la deuxième partie de votre question à l'effet, est-ce que ça va arrêter tout développement industriel à cet endroit. Je peux pas répondre à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

450 Merci monsieur Boulay.

Alors merci, monsieur Bouchard.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

455 Information supplémentaire pour monsieur Paré. Je vais déposer, monsieur Paré, copie d'une résolution de la MRC de Desjardins qui confirme l'abandon de la zone industrielle ou portuaire, au mois de février 2001.

460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On le recevra avec plaisir, donnez ça au secrétariat de la Commission en arrière.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

465 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

470 Merci monsieur Bouchard.

GASTON CADRIN

475

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Gaston Cadrin, s'il vous plaît.

480

Bonjour monsieur Cadrin.

PAR M. GASTON CADRIN:

Bonjour tout le monde.

485

PAR LE PRÉSIDENT:

Je n'aurai pas à faire la même plaidoirie!

490

PAR M. GASTON CADRIN:

On a compris.

495

Je vais traiter de questions qui concernent le paysage fluvial, le tourisme, l'accès public aux rives.

Vous me permettez, j'ai pas l'habitude de lire, mais pour que ce soit bien compris, je vais lire ce que j'ai préparé.

500

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans la mesure où c'est une question.

PAR M. GASTON CADRIN:

505

Oui, c'est sûr!

510

Dans son étude sur les aspects visuels et dans l'étude commandée par le promoteur à Desjardins Marketing sur les impacts sur le tourisme, comment expliquer que le promoteur, dans ses études, ne relève aucun impact de sa jetée sur le paysage et le développement des activités

515 touristiques fluviales qui y sont liées, entre autres pour le croisiérisme international, la navigation de plaisance et le kayakisme.

515 Quels seront les impacts potentiels sur le tourisme fluvial notamment – je formule ça autrement pour que ce soit bien compris – quels seront les impacts potentiels donc sur le tourisme fluvial, notamment l'atteinte à l'intégrité du paysage existant.

520 Et ça, ça pourrait être une question qui s'adresse aux intervenants touristiques, s'il y a quelqu'un du ministère du Tourisme ou de l'ATR, l'Association touristique régionale. C'est ma première question.

PAR LE PRÉSIDENT:

525 D'accord.

525 Monsieur Kelly, vous avez une présentation sur les impacts visuels qu'on a partagée ensemble avant, alors au besoin, vous pouvez y recourir encore une fois, si vous estimez ça nécessaire.

530 À vous la réponse.

PAR M. GLENN KELLY:

535 Si j'ai bien compris la question, monsieur le Président, l'impact sur l'industrie des croisières internationales, la navigation de plaisance et les kayaks, plus pertinemment je vais commencer avec les croisières.

540 Comme on a pu discuter en beaucoup de détails la semaine dernière, il n'y a aucun impact sur les navires de croisière venant ou sortant de Québec. On a d'ailleurs traité de ce sujet avec une compagnie de croisière locale, les Croisières AML, qui ont regardé notre site, notre mode d'exploitation, et qui sont venus à la conclusion que ça avait aucun impact.

545 Oui, la jetée va être visible, dépendant de la vitesse du bateau qui passe devant, dix (10) ou quinze (15) minutes, tout comme le port de Québec, les industries Davie ou la jetée d'Ultramar.

550 Concernant la navigation de plaisance, on a pu, monsieur le Président, passer sur le fleuve hier et faire le film à partir d'un bout de l'île jusque devant Québec, et un point que j'aimerais noter, c'est la présence, on a parlé de navigation de plaisance la semaine dernière, mais noter à Lévis et en face d'Ultramar, de l'autre côté, tout juste en bas des Plaines d'Abraham, les deux (2) marinas. Il y en a une juste à côté du terminal d'Ultramar et une autre juste en face, dans une partie du fleuve qui est moins large que devant la jetée de Rabaska, qui n'a pas de site

de marina, soit à gauche, soit à droite ou en face. Il y a celle de Saint-Laurent qui est à plusieurs kilomètres à l'est.

555

Donc l'évaluation qu'on en a faite, c'est que l'impact va être très faible sur la navigation de plaisance. On pourrait demander, si vous le souhaitez, à monsieur Rhéaume de traiter de ce sujet, qui est non seulement pilote mais reconnu pour le temps qu'il passe sur le fleuve.

560

Concernant les kayakistes, nous avons rencontré le club de kayak Le Squall de Lévis, pour regarder les impacts sur la Route bleue, et nous avons proposé au Comité TERMPOL un lieu de passage des kayaks sous notre jetée.

565

La portée entre les différents points où on installe les pieux, c'est de quarante-cinq mètres (45 m), donc un espace très très suffisant pour passer avec des kayaks. Et notre proposition à Transports Canada et au Comité TERMPOL, c'est de permettre l'accès et de contrôler l'endroit où les kayaks peuvent passer.

570

Si dans le cas où Transports Canada n'était pas d'accord, Rabaska se porterait volontaire pour trouver une autre solution, pour s'assurer que le chemin de la Route bleue n'est pas cassé par notre jetée.

575

Et j'aimerais finalement, il y a un autre point qui a été soulevé qui s'appelle, le point qui a été soulevé, c'est l'accès au fleuve, et j'aimerais ici juste vous démontrer, on voit ici l'accès à la jetée, en haut à droite – les documents que je vous montre, c'est un extrait d'un rapport d'architecte qui est en train de travailler sur l'intégration visuelle de la jetée de Rabaska dans le milieu – nous avons aussi un terrain sous option d'achat qui descend jusqu'au fleuve, et le terrain va être remis à disponibilité pour avoir accès au fleuve.

580

Et c'est un commentaire qu'on a eu du Comité ZIP local, que le fleuve est très long mais les accès entre ici et très loin, il y a très peu d'accès pour le public au fleuve. Donc ce terrain qui n'est pas requis pour notre exploitation serait aménagé pour avoir accès au fleuve, et un parcours qui pourrait longer le fleuve et remonter plus loin, avec ici stationnement et halte routière, halte vélo, réaffecté d'une des granges qui est présentement sur place.

585

Donc le projet peut redonner accès au fleuve à un niveau plus élevé qu'il est présentement dans le secteur.

590

Concernant l'impact visuel maintenant, si vous me permettez de trouver la photo – je vous demanderais une minute, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

595

Allez-y.

PAR M. GASTON CADRIN:

600 Monsieur le Président, juste en attendant, j'ai été étonné, dans ma question, Desjardins Marketing y a pas fait référence du tout, que le promoteur a payé, il a pas fait référence du tout au tourisme fluvial, à l'impact qu'il pourrait y avoir sur le tourisme fluvial.

Il y avait cet élément-là de ma question, j'ai pas eu de réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

605

Je crois avoir entendu la réponse chez les croisières.

Y a-t-il d'autres activités de ce qu'on peut appeler tourisme fluvial que vous aimeriez, dites-le-moi explicitement, je vais demander à monsieur Kelly de les commenter.

610

PAR M. GASTON CADRIN:

615 Il y a pas eu l'impact du projet dans l'étude de Desjardins Marketing sur l'impact de la jetée qu'il pourrait y avoir, visuellement, sur le tourisme fluvial, et il ne fait pas allusion du tout à l'industrie des croisières, si ça pourrait avoir un impact sur l'industrie des croisières, monsieur Desjardins, dans son document.

PAR LE PRÉSIDENT:

620

Vous voyez, je vais juste pour vous, monsieur Cadrin, redonner la question encore à monsieur Kelly, et on va entendre la réponse clairement, et on décidera pas la suite les fines différences.

625 Monsieur Kelly, voulez-vous reprendre s'il vous plaît, et j'en ferai pas une coutume, reprendre la question, s'il vous plaît.

PAR M. GLENN KELLY:

630 Oui. Notre évaluation et l'évaluation aussi de monsieur Desjardins est à l'effet qu'il n'y aura pas d'impact sur l'industrie des croisières. Et d'ailleurs, dans le rapport de monsieur Desjardins, il regarde d'autres sites au monde, notamment à Barcelone qu'on a pu revoir la semaine dernière, avec le terminal des navires de croisière et le terminal méthanier, ainsi que le site d'Unesco, qui sont les trois (3) à l'intérieur de cinq kilomètres (5 km) un de l'autre.

635 Donc monsieur Desjardins a regardé ce qui se fait ailleurs, et la conclusion, c'est qu'il n'y aura pas d'impact sur l'industrie des croisières.

640 On a aussi vérifié cet aspect avec les croisiéristes "locals", notamment les Croisières AML qui passent très très souvent pour aller voir les sites à l'est de l'île d'Orléans, et leur évaluation, c'est que ça aura pas d'impact aussi, compte tenu que, un, la jetée, si vous me permettez, s'intègre un peu dans le milieu, on a de la difficulté à la voir, comme la jetée d'Ultramar, lorsqu'on est sur le fleuve.

645 Et deux, ce que vous voyez à droite, ce que vous voyiez avant, c'était la photo d'ingénieur, mais on travaille aussi avec l'architecte de Lévis pour intégrer, selon les couleurs qu'on retrouve dans le paysage, la jetée sera peinte ou colorée d'une certaine façon qui pourra mieux s'intégrer, soit à l'été ou l'hiver, et non pas avoir une couleur qu'on peut retrouver aujourd'hui sur la jetée d'Ultramar qui est jaune orange ou le rouge antirouille.

650 Donc il y a un effort particulier qui va être fait sur la jetée pour qu'elle s'intègre au milieu. Et lorsqu'un navire passe sur le fleuve, son temps de visionnement est d'environ dix (10) minutes, où est-ce qu'il voit la jetée.

PAR LE PRÉSIDENT:

655 Monsieur Cadrin, vous permettez une question, compte tenu de votre première question, avant de passer à la deuxième, parce que la question est importante. Et après, je vais adresser la question à madame Pagé.

660 Ce que, monsieur Kelly, vous dites finalement, que l'éventuelle jetée, le projet n'aura pas d'interférence avec ce qu'on appelle la polyvalence, l'usage du fleuve, tous les autres modes d'utilisation du fleuve, à des fins de récréation ou autres choses, ne subiront pas d'impact ou des limites une fois le projet réalisé.

665 C'est ça que vous dites?

PAR M. GLENN KELLY:

670 C'est exact. Il n'y aura pas d'impact.

Et on peut se comparer à un point trois (1,3 km) ou un point quatre kilomètre (1,4 km) en aval, la jetée d'Hydro-Québec qui est là depuis plusieurs années, qui sort dans le fleuve, sort environ cinq cents mètres (500 m), et cette jetée, les navires de plaisance se comportent avec aujourd'hui.

675 De même que pour Rabaska, notre jetée sort cinq cents mètres (500 m), mais dans les premiers trois cents (300 m), on est dans de l'eau assez peu profonde, donc ce n'est pas un obstacle ni à la navigation commerciale, ni à la navigation de plaisance.

680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous dites également que vous avez proposé à Transports Canada qu'on pourrait aménager correctement de l'espace pour les activités de kayakisme sans problème, et vous avez dit que Transports Canada n'était pas tout à fait favorable.

685

Est-ce que c'était par souci de prudence, mais que vous êtes certain de ce que vous proposez, c'est ça que vous voulez dire?

PAR M. GLENN KELLY:

690

Dans le Comité TERMPOL qui est toujours en cours...

PAR LE PRÉSIDENT:

695

Oui, je parle de ça, justement.

PAR M. GLENN KELLY:

700

Si vous me permettez, on voit une vue en coupe de la jetée, et la portée ici est environ de quarante-cinq mètres (45 m). Donc nous avons proposé à Transports Canada, au lieu de tenter d'éviter, que les kayakistes passent et tenter de les contrôler...

PAR LE PRÉSIDENT:

705

Ce qui était leur option, finalement?

PAR M. GLENN KELLY:

710

Non, non. C'est un sujet qu'on discutait, parce qu'on sait que chez Ultramar, les kayakistes ou les petites embarcations passent parfois très près ou sous la dernière portée de la jetée, et ailleurs dans le monde, on retrouve des bateaux de pêche qui sont passés sous la jetée, notamment le terminal de Dahej, où il y a certains bateaux de pêche beaucoup plus gros qu'un kayak vont passer sous la jetée.

715

Et notre proposition à Transports Canada, c'est de permettre le passage de kayaks, et à date, ça a été je dirais accueilli favorablement, et c'est toujours sous étude.

PAR LE PRÉSIDENT:

720

Madame Pagé, avez-vous des choses à ajouter à propos de ça.

PAR Mme LUCIE PAGÉ:

725 Bien c'est ça, comme monsieur Kelly dit, c'est toujours sous étude, il faut vérifier que ça va rester sécuritaire pour les embarcations qui passeraient là. Mais c'est toujours en étude.

PAR LE PRÉSIDENT:

730 Très bien.

Monsieur Waaub, allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

735 En fait, on a parlé justement de la possibilité pour les kayaks de passer, mais en même temps, est-ce qu'il y a des périodes horaire particulières qui seront quand même interdites, quelles seraient-elles.

740 Parce que d'un côté, on veut pas trop faire les activités de nuit, pour éviter le bruit et les lumières, de l'autre côté, elles seront peut-être plus de jour et ça prend un certain temps donc pour vider un navire, et les kayaks pourront passer dans ces créneaux-là.

745 Alors pouvez-vous nous donner un peu les détails de disponibilité horaire, on pourrait dire.

PAR M. GLENN KELLY:

750 Le navire va arriver, comme vous avez noté, ça va prendre une (1) journée ou vingt (20) heures de manœuvres autour de la jetée pour accoster le navire, le brancher, le vider et ensuite qu'il quitte. Donc il va y avoir des activités pendant la nuit.

755 Est-ce qu'on permettra ou non le passage de kayaks lorsqu'il y a un navire à quai, on ne voit, Rabaska, aucun problème, compte tenu du bout de la jetée à l'endroit où passeraient les kayaks, il y a au-delà de trois cents mètres (300 m). La zone de sécurité autour du navire et autour de l'appontement est de cinquante mètres (50 m). Donc il y a pas de problème.

Maintenant, est-ce qu'on va permettre aux kayaks de passer la nuit, c'est quelque chose qu'il va falloir qu'on y pense, mais je pensais pas que ça pouvait être une situation très fréquente.

760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Cadrin, votre deuxième question.

PAR M. GASTON CADRIN:

765

Je sais pas si, à votre avis, avez-vous eu quelque chose de Tourisme Québec là-dessus, s'il y aurait un impact?

PAR LE PRÉSIDENT:

770

Non, mais si vous aimeriez qu'on envoie une question, la même question pour avoir le point de vue de Tourisme Québec, on va le faire avec plaisir.

PAR M. GASTON CADRIN:

775

Oui, s'il vous plaît.

Ma deuxième question. Un organisme national très crédible pour la mise en valeur du fleuve, Les Amis de la vallée du St-Laurent, a proposé, lors des audiences à Cacouna que:

780

"La jetée méthanrière – c'est juste pour situer dans le contexte – en plus d'être une composante des infrastructures du port servant au déchargement du GNL, pourrait être aménagée de façon à devenir un lieu de promenade accessible à la population durant les longues périodes où aucun méthanier ne sera présent."

785

Croyez-vous que cette proposition est réaliste, compte tenu de la présence des lignes cryogéniques et des traces de GNL qui sont dedans même lorsque le méthanier est pas là, j'imagine, et la sécurité qui entoure de telles infrastructures partout dans le monde.

790

En d'autres termes, est-ce possible de nous promener en amoureux, main dans la main, ou en famille, sur la jetée ou sur les rives en dessous de la jetée, par exemple à marée basse, on peut très bien se promener dans ce secteur-là, pour contempler le paysage et respirer le fleuve, notamment lorsque le méthanier ne sera pas à quai.

795

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Kelly, pour les besoins affectueux de la société québécoise.

PAR M. GLENN KELLY:

800

Se promener main dans la main, en amoureux, oui, seulement s'il y a quelqu'un de Rabaska là; donc ça va être moins amoureux.

PAR M. GASTON CADRIN:

805

Non, ce sera pas amoureux.

PAR M. GLENN KELLY:

810 Mais il y a aucune raison, c'est un site industriel, oui, mais il n'y a aucune raison que Rabaska ne pourra pas organiser des visites de la jetée, comme nous allons organiser des visites du terminal, avec les vérifications d'usage et l'encadrement normal pour amener du monde de la rive jusqu'au bout de la jetée et aller voir le coucher du soleil s'il le faut.

815 Oui, il y a du GNL dans les lignes, qui circule sous très faible débit, mais c'est quand même sécuritaire.

Donc c'est quelque chose qu'on est très prêt à regarder, encore une fois non pas tout l'été, à n'importe quelle heure, mais c'est possible et faisable.

820 **PAR M. GASTON CADRIN:**

Donc c'est pas accessible à la population, c'est sur réservation.

825 Sous maintenant la jetée, est-ce qu'on peut...

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que votre réponse s'applique également au passage des amoureux sous la jetée.

830 **PAR M. GLENN KELLY:**

835 Heureusement, ils pourront passer en amoureux sans quelqu'un de Rabaska, sous la jetée. Nous avons prévu que le passage se fasse à marée haute ou à marée basse, sous la jetée.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

840 **PAR M. GASTON CADRIN:**

845 Monsieur le Président, si vous permettez, je termine avec cette information, je trouve ça très malheureux qu'il y a personne de Transports Canada, qu'on n'ait personne du Comité TERMPOL pour répondre à nos questions. C'est très dommage, parce que finalement, on va avoir les réponses lorsque...

PAR LE PRÉSIDENT:

850 C'est pas vrai, monsieur Cadrin. Les deux (2) questions sont passées, mais si vous avez d'autres questions, je vous invite à vous réinscrire, et si les questions ont comme destinataire Transports Canada, la Commission va s'assurer que vous allez avoir les réponses.

Mais dire ça pour pouvoir ajouter une troisième question, ce n'est pas...

855 **PAR M. GASTON CADRIN:**

Non, non, non!

PAR LE PRÉSIDENT:

860

D'accord. Mais je vous invite soit à vous inscrire, soit à nous envoyer des questions par écrit à Transports Canada.

PAR M. GASTON CADRIN:

865

Je vous invite à regarder dans le rapport TERMPOL de Cacouna, on dit:

"Demande à Transports Canada d'exiger à l'exploitant d'empêcher les embarcations de circuler à proximité du terminal maritime."

870

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ça, c'est une autre...

875 **PAR M. GASTON CADRIN:**

Cinq cents mètres (500 m)!

PAR LE PRÉSIDENT:

880

Monsieur Cadrin, j'aimerais que vous nous facilitiez la tâche. C'est-à-dire ça, c'est un autre projet, c'est une autre commission. La règle "bapienne" veut que les commissions ne commentent pas les travaux respectifs d'autres commissions, monsieur Kelly n'est pas responsable du montage du projet Cacouna, vous comprenez ça aussi.

885

On peut, à la limite, entretenir une question qui invite Transports Canada à commenter les écarts que vous constatez entre les deux (2) projets, et ça, c'est de notre devoir de vous donner satisfaction là-dessus.

890 Alors je vous invite à formuler la question, et on va s'assurer d'avoir la réponse.

PAR M. GASTON CADRIN:

895 Je voudrais juste que les gens aient pas l'illusion qu'ils vont pouvoir utiliser le site comme ça, et après, TERMPOL va dire, non, on peut pas l'utiliser.

PAR LE PRÉSIDENT:

900 Le message est passé, très clairement, et les gens l'ont compris.

Merci monsieur Cadrin.

905

GISÈLE LAMOUREUX

PAR LE PRÉSIDENT:

910 Alors j'invite madame Gisèle Lamoureux, bien, un sujet en appelle un autre!

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

915 Et question de vous faire rire un peu, mon frère s'appelle véritablement Aimé Lamoureux!

PAR LE PRÉSIDENT:

920 Voilà! Bonjour madame Lamoureux. Je me demandais à quel moment on va avoir le plaisir de vous avoir devant nous, alors le moment est venu, allez-y!

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

925 Alors mon nom est Gisèle Lamoureux, je suis botaniste écologiste, je me suis intéressée aux espèces menacées vulnérables depuis longtemps, depuis 1979, alors que j'ai été l'initiatrice de la pétition pour la préservation de l'ail des bois, alors un des événements qui a conduit à l'adoption de la Loi sur les espèces menacées.

930 Ensuite, j'ai été présidente puis membre du Comité aviseur sur les espèces menacées, donc des spécialistes chargés de conseiller le ministère de l'Environnement sur ces questions.

J'ai aussi fait partie du Conseil consultatif sur l'environnement, Conseil consultatif sur les réserves écologiques.

Et pour l'ensemble j'ai écrit huit (8) livres sur les plantes, des guides d'identification.
Alors voilà!

935

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Vos deux (2) questions maintenant, madame Lamoureux.

940

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Et pour les services que j'ai rendus à la communauté, on m'a remis les insignes de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Québec.

945

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

950

Alors mes deux (2) questions portent sur les plantes.

J'ai demandé dans ma requête qu'il y ait aujourd'hui spécialement quelqu'un de spécialisé en botanique, je l'ai redemandé à monsieur Michon.

955

Est-ce que vous avez réussi, monsieur Michon, à avoir quelqu'un...

PAR LE PRÉSIDENT:

960

Madame Lamoureux, vous vous adressez à la Commission exclusivement.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Excusez-moi.

965

Ma question, c'est de savoir, est-ce qu'il y a un botaniste qui accompagne monsieur Michon ou est-ce que je vais parler quand même mais sans avoir de réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

970

Mais c'est quoi la question d'abord; je veux juste m'assurer de ne pas avoir perdu...

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

975

Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est quoi la question d'abord. Votre question est?

980 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

J'ai deux (2) questions qui demandent une petite explication avant.

985 Moi, je vous demande, c'est pas ma question de vous demander, est-ce qu'il y a un botaniste dans la salle.

PAR LE PRÉSIDENT:

990 Je n'en sais rien.

C'est-à-dire vous avez besoin d'un botaniste absolument pour poser vos questions?

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

995 Bien, pour répondre à ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1000 Non, posez la question, on va s'assurer...

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

1005 Ma question ne s'adresse pas à monsieur Kelly, ma question s'adresse au ministère de l'Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1010 Adressez la question à la Commission.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Oui, ma question s'adresse au ministère de l'Environnement, par votre intermédiaire, mais vous ne pourrez pas me répondre, et monsieur Michon non plus.

1015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais pourquoi vous présumez! Posez la question, on va s'assurer d'avoir la réponse.

1020 Présumez pas sur la capacité des personnes-ressources invitées par la Commission de répondre, s'il vous plaît.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

1025 Bon, je vais parler d'abord des espèces menacées ou vulnérables du littoral.

PAR LE PRÉSIDENT:

1030 Madame, on va vous écouter autant que vous voulez, et c'est très important pour nous. Profitez de l'occasion pour poser toutes les questions, même qui vous mettent en position très avantageuse de critiquer le projet, plutôt que de donner vos opinions qui sont très précieuses pour la Commission mais le moment venu.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

1035 Ce ne sont pas des opinions, je m'excuse, monsieur le Président, ce sont des faits. C'est de l'information qui ne se trouve pas dans le rapport d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1040 Ce n'est pas le moment maintenant et strictement de ne pas obtenir de l'information de la part du public, mais de donner au public tout le temps pour poser des questions. Aussi importantes que soient ces informations, l'information nous est précieuse, on la recevra en temps.

1045 Je vous invite maintenant à poser votre question, s'il vous plaît.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

1050 Alors Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge ont trouvé sur le site, dans la zone qu'ils ont étudiée, des espèces rares du littoral. Je tiens à vous signaler que ces espèces ne sont pas seulement rares, elles sont extrêmement rares, uniques au monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

1055 Entendu.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

1060 Elles couvrent, au monde, deux kilomètres carrés (2 km²) de superficie, point à la ligne.

PAR LE PRÉSIDENT:

Entendu.

1065 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

Est-ce qu'on peut se permettre, je pose la question, est-ce qu'on peut se permettre un pouce carré (1 po²) de ces deux kilomètres (2 km²) au monde.

1070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'est une question...

1075 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

Excusez-moi, les deux kilomètres (2 km²), c'est l'habitat potentiel, ce n'est pas l'habitat réel. L'habitat potentiel, il faut penser que c'est environ dix pour cent (10 %) de ça, donc virgule deux kilomètre carré (0,2 km²) au monde, pour ces espèces-là, dont on trouve deux (2) espèces, la ciculaire de Victorin et la gentiane de Victorin, deux (2) espèces dédiées au frère Marie-Victorin, qui est notre botaniste national.

Alors ces espèces-là...

1085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Lamoureux, on va partager cette information avec vous, et vous allez avoir tout le temps de partager cette information.

Pourquoi c'est si difficile que ça d'attendre à la semaine du 22 janvier!

1090

Cela dit, votre question, est-ce qu'on peut se le permettre, comme je l'appelle une question dans la meilleure tradition parlementaire du Québec et du Canada, vous me permettez d'envoyer la question à monsieur Michon d'abord?

1095 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

Demandez-lui!

1100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qu'est-ce que vous...

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

1105 Est-ce que vous jugez compatible qu'on installe un port avec un quai qui mesure, si j'ai bien compris, cent mètres (100 m) par je ne sais plus, quatre-vingt-cinq mètres (85 m), sur un site où on a ces plantes-là.

1110 Ce qu'il faut que vous compreniez, c'est que la gentiane, par exemple, j'en prends juste une comme exemple, c'est une annuelle; si on ne la trouve pas à l'endroit exact où on met la roche pour faire l'enrochement, ça veut pas dire qu'elle n'y serait pas une année subséquente. C'est une annuelle, donc ça se promène.

PAR LE PRÉSIDENT:

1115 C'est d'accord.

1120 Je comprends que vous contestez d'adéquation entre un projet de cette nature et la fragilité extrême des plantes qui font partie du patrimoine, j'ai compris tout ça.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

C'est ça, je veux savoir qu'est-ce que la loi dit sur l'habitat de cette plante-là...

1125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Entendu.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

1130 Est-ce que ça permet cette installation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1135 D'accord.

Monsieur Michon, vous voyez une contradiction fondamentale entre l'éventualité d'un tel projet et la vulnérabilité de ces espèces, et qu'est-ce que la loi dit à ce propos.

1140 **PAR M. PIERRE MICHON:**

1145 L'évaluation qu'on a faite, c'est qu'en fait, les plantes étaient pas touchées directement comme telles, les plantes qui avaient été observées; donc elles sont protégées pour éviter qu'on ne les affecte en période de construction.

Et évidemment, est-ce qu'on devra effectivement évaluer si le site ne permettra pas, par la suite, la répartition finalement sur le secteur de cette plante-là, advenant justement, comme le mentionne madame Lamoureux, le fait qu'elle puisse se déplacer d'une année à l'autre, il y a une évaluation à faire sur ce point.

1150

Mais actuellement, tel qu'il est présenté, les inventaires faits par le promoteur, c'est pas le ministère, est à l'effet que les plantes ne sont pas touchées.

PAR LE PRÉSIDENT:

1155

Est-ce que le ministère a quand même une capacité autonome de valider, le cas échéant, l'inventaire monté par l'initiateur du projet, au besoin.

PAR M. PIERRE MICHON:

1160

Ce n'est pas notre objectif de refaire, de faire les inventaires à la place du promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1165

D'accord.

Donc l'inventaire une fois montré par l'initiateur du projet, en fonction des consignes, des choses qui doivent être couvertes dans l'étude d'impact, le ministère traite ça comme étant réputé vrai, et à partir de ça, vous voyez l'adéquation entre les mesures d'atténuation, c'est ça votre approche.

1170

PAR M. PIERRE MICHON:

Oui, c'est ça.

1175

Il peut y avoir quand même des visites terrain, qui permettent aux experts de se prononcer aussi, et de qualifier le milieu. Ça, c'est des choses qui sont possibles.

PAR LE PRÉSIDENT:

1180

Madame Lamoureux est manifestement animée par une passion tout à fait légitime, et un attachement à la qualité botanique du pays, madame Lamoureux dit, c'est pas seulement rare, c'est extrêmement rare.

1185

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Au monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

1190

Extrêmement fragile.

Est-ce que la loi, telle qu'administrée par le gouvernement du Québec, permet de tenir compte de ce genre de gradation dans l'état de vulnérabilité des espèces en question.

1195

PAR M. PIERRE MICHON:

Tout à fait. Il y a des espèces qui sont désignées comme telles, sur lesquelles on voudrait pas, justement, qu'il y ait une protection plus grande que sur certaines autres espèces qui sont en voie d'être désignées, ou même en voie d'être enlevées de la liste, là.

1200

Il y a des statuts pour chacune des espèces.

PAR LE PRÉSIDENT:

1205

Qui imposent un traitement différenciés, selon.

PAR M. PIERRE MICHON:

1210

Oui, qui pourraient effectivement y donner un niveau de protection plus ou moins grand.

Il faudrait que je vérifie pour les espèces qui ont été mentionnées, par contre. Je veux pas dire n'importe quoi.

1215

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors avant de passer la parole à monsieur Waaub, je vous invite, madame Lamoureux, c'est très important, la semaine du 22 janvier, de nous expliquer en long et en large en quoi l'approche que vous venez d'entendre...

1220

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Oui, je suis au courant, monsieur le Président.

1225

PAR LE PRÉSIDENT:

... souffrirait certaines carences, selon vous. D'accord.

Monsieur Waaub, allez-y.

1230

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1235 Bon, concernant ce même point, le promoteur prévoit-il de mettre en place des mesures de suivi, afin de vérifier l'efficacité de la transplantation des individus dont on parle, que justement, il y aura probablement une certaine transplantation nécessaire.

PAR M. PIERRE MICHON:

1240 Si vous me permettez, le secteur où on parle de transplantation, c'est le secteur du gazoduc, le secteur touché par le gazoduc et non le secteur de la jetée.

1245 Mais effectivement, il y a effectivement, dans un cas, il y a un secteur où il y a une transplantation de prévue de certains individus. Et à ce moment-là, oui, on peut effectuer le suivi, si on veut, on peut demander qu'il y ait un suivi sur le résultat ou, si on veut...

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Il faut s'adresser peut-être au promoteur.

1250 Quel est le suivi que vous avez prévu, et à quelle fréquence ou pendant combien de temps vous allez pouvoir faire ce suivi.

PAR M. GLENN KELLY:

1255 Monsieur Comtois va prendre la question.

PAR M. YVES COMTOIS:

1260 En fait, comme tout le programme de suivi reste quand même à discuter avec le ministère de l'Environnement, mais actuellement, ce qui est prévu, selon les cas, c'est de deux (2) à cinq (5) ans, et naturellement, selon les résultats du suivi, celui-ci peut être prolongé plus longtemps si c'est nécessaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1265 Alors madame Lamoureux, d'abord je vous remercie de nous avoir ramenés vraiment au cœur du sujet de l'impact sur le milieu biophysique, alors je vous invite à poser la deuxième question.

1270 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

Est-ce que je peux ajouter un complément d'information pour monsieur Waaub?

PAR LE PRÉSIDENT:

1275

Non. Monsieur Waaub aura tout le loisir de vous entendre le mois prochain.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

1280

Bien écoutez, c'est qu'on a mal répondu, il y a pas de transplantation pour ces plantes-là, c'est impossible, ce sont des annuelles. Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

1285

Je comprends, je comprends. Mais la semaine du 22 janvier, vous allez avoir la parole, monsieur Kelly va rester calme, silencieux tout le long, excepté pour les corrections des faits, alors on aura tout le temps.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

1290

C'était une correction de fait, mais vous ne permettez pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1295

Cette phase n'est pas là pour vous permettre de faire des corrections de fait; cette phase est pour vous donner toute la possibilité d'avoir l'information. Alors voilà.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

1300

Mais quand l'information est fausse!

PAR LE PRÉSIDENT:

1305

Vous allez la corriger à la deuxième phase, absolument. C'est pour ça que...

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Mais le public reste avec une information fausse, monsieur.

1310

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame, j'ai la garde d'un processus agréé par le gouvernement, promulgué par le gouvernement, je ne permets des écarts qui seraient autrement inadmissibles.

1315

Je vous invite à poser votre deuxième question. C'est pas par choix personnel, ni par tempérament, je vous assure. Allez-y!

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

"Ding-ding-ding", ça c'est l'autocensure, OK.

1320

Alors ma deuxième question, c'est la tourbière qui s'appelle tourbière Pointe-Lévy, qui est située sur le site. Je vais aller plus vite, parce qu'on ne peut pas prendre trop de temps.

1325

Alors cette tourbière-là, c'est sur cette tourbière-là qu'on va mettre des buttes à des fins esthétiques, et ça, c'est sur la moitié d'une tourbière de douze hectares (12 ha), sur l'autre moitié, on va creuser pour enfouir les réservoirs dans la marge et là, on va pomper toute l'eau, perte totale d'une tourbière de douze hectares (12 ha).

1330

Le promoteur, Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge, nous disent que c'est une perturbation mineure.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous contestez cette qualification.

1335

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Quand on perd totalement une tourbière...

1340

PAR LE PRÉSIDENT:

J'en conviens. Vous contestez cette qualification.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

1345

Maintenant, il dit que la tourbière est déjà perturbée, elle est en voie d'assèchement à cause d'un fossé de drainage qui est situé là.

1350

Il y a un fossé de drainage. Ce que je peux vous dire immédiatement, c'est qu'un fossé de drainage dans une tourbière, c'est impossible que ça provoque un assèchement d'une tourbière qui mesure quatre cents mètres (400 m). Parce que l'impact d'un fossé de drainage dans une tourbière, l'impact notable qu'on peut voir à vue d'œil, c'est deux (2 m) à trois mètres (3 m) de chaque côté.

1355

Alors de dire que la tourbière est perturbée, c'est faux.

PAR LE PRÉSIDENT:

1360 Vous êtes en train d'invalider l'information fournie par l'initiateur du projet, c'est ça qu'on veut entendre la deuxième partie de l'audience.

La question, madame.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

1365 Ce que j'ajouterais, c'est qu'aussi, on nous donne une liste d'espèces, pour nous dire que la tourbière est asséchée. Aucune de ces espèces-là n'est un indice d'assèchement de la tourbière.

1370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Encore, c'est une opinion sans doute très valable...

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

1375 C'est pas une opinion, c'est des faits.

PAR LE PRÉSIDENT:

1380 Vous nous rapportez des faits incontestables, mais le moment de les recevoir, c'est toujours, et je ne sais pas, est-ce que je me fais comprendre par la salle? Merci!

Avez-vous une question, madame.

1385 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

1390 Oui, je voulais demander au ministère de l'Environnement s'ils sont d'accord pour dire qu'un seul fossé de drainage peut entraîner l'assèchement d'une portion importante des sols et modifier l'écosystème au point qu'on puisse dire, c'est une tourbière qui est perturbée, donc si on ajoute une nouvelle perturbation, c'est pas grave.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

1395 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

J'aimerais une expertise là-dessus.

1400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

Monsieur Michon, êtes-vous en mesure de donner la réponse à la question maintenant.

1405

PAR M. PIERRE MICHON:

Il est certain que la notion de drainage est importante quand on parle de tourbière. La définition d'une tourbière, c'est un milieu mal drainé, donc s'il y a quelconque modification comme telle à un secteur défini comme une tourbière, on peut juger qu'elle est affectée. Sur quelle superficie, ça demande une expertise quand même d'évaluation à faire.

1410

Moi, j'ai marché, j'ai marché dans le secteur, et je peux quand même témoigner qu'effectivement, on a une tourbière en place; sans être botaniste, on peut reconnaître une tourbière.

1415

Il y a toutefois à souligner que c'est sûr que nous, notre orientation, au ministère, c'est de protéger ces milieux-là, les tourbières sont quand même considérées comme des milieux humides qu'on veut protéger. Donc idéalement, il faudrait pas y toucher.

1420

Il y a pas d'interdiction, par contre, il faut pas voir comme étant une interdiction. Quand on a un projet, il y a une façon d'évaluer ce genre d'impact là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1425

Est-ce que la politique telle qu'appliquée aujourd'hui et je comprends qu'il y a – corrigez-moi, parce que je ne suis pas nécessairement l'actualité tout le temps – il y a une révision peut-être, concernant la protection des milieux humides.

1430 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Il y a pas de politique comme telle, c'est plus des façons de travailler en évolution, en effervescence, je dirais.

1435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En effervescence. Je voulais pas utiliser le mot mais bon!

Est-ce que le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs tolère ou pourrait concevoir une situation où on peut tolérer une perte nette d'une tourbière.

1440

PAR M. PIERRE MICHON:

1445 Bien, la perte, on vise la compensation, de façon générale, et ça a été indiqué dans nos documents de questions et commentaires, qu'il y a un objectif de compensation, lorsqu'on ne peut éviter la perte de la tourbière.

1450 Par contre, on doit tenir compte de sa valeur écologique, pour déterminer quel genre de compensation on peut obtenir, ou si c'est acceptable d'avoir des pertes. Parce que les compensations sont pas nécessairement compensées au mètre carré, tourbière pour tourbière. Compensation, on peut le voir dans un sens plus large.

PAR LE PRÉSIDENT:

1455 D'accord. Mais c'est une décision circonstanciée par le contexte, etc., la capacité de compenser. C'est ça que vous dites.

PAR M. PIERRE MICHON:

1460 La capacité de compenser ou la valeur écologique du milieu aussi, dans son contexte régional par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

1465 D'accord.

Monsieur Waaub, allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1470 Justement, pouvez-vous clairement dire, justement, si vous êtes d'accord avec la conclusion du promoteur à l'effet que la tourbière située donc à cet endroit-là a une faible valeur environnementale, en raison de son état perturbé.

PAR M. PIERRE MICHON:

1475 Le mot "faible", c'est un qualificatif que le promoteur donne. Ça demeure, nous, à vérifier; finalement, on devra se prononcer, nous aussi, sur cet aspect-là.

1480 Ce qu'on sait, c'est qu'actuellement, elle est répertoriée dans un récent document qui a été rendu public au mois de novembre, de Canards Illimités, elle est répertoriée, cette tourbière-là, dans le secteur, mais pas comme étant une tourbière c'est-à-dire exceptionnelle.

1485 C'est-à-dire que c'est un type de tourbière qui est commune, et à l'échelle régionale, ce n'est pas nécessairement, on peut pas y attribuer une valeur exceptionnelle, en raison justement des travaux de drainage qu'il aurait pu y avoir par le passé, là.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1490 Vous dites, on pourra se prononcer. Est-ce que les résultats de ce "pourra" là seront disponibles durant la partie du travail de la Commission, ou vous pouvez fournir quelque chose à ce sujet-là.

PAR M. PIERRE MICHON:

1495 Ça m'étonnerait. On va reconsulter les experts à peu près en parallèle avec la Commission, c'est notre travail habituel d'analyse environnementale.

PAR LE PRÉSIDENT:

1500 J'aimerais, peut-être il y a des membres du public dans la salle, il y a deux (2) évaluations qui se font en parallèle, celle confiée à la Commission d'examen conjoint, mais le ministère de l'Environnement fait sa propre évaluation et analyse et les deux (2) évaluations convergent et informent éventuellement les décisions du Conseil des ministres du Québec.

1505 Alors madame Lamoureux, on attend votre éclairage à propos de ces sujets, et vous allez avoir tout le temps de nous entretenir des états que vous trouvez, selon votre jugement, par rapport au projet. Merci.

1510 Oui, monsieur Kelly, allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

1515 Le registre de Canards Illimités dénote une tourbière, mais c'est pas cette tourbière, c'est une tourbière qui est plus à l'ouest, pas loin de la tourbière en question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1520 D'accord.

PAR M. GLENN KELLY:

1525 Donc c'est un registre qu'on avait consulté, et la tourbière sur les terrains prévus pour le projet Rabaska n'est pas dans le registre de Canards Illimités.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

C'est faux!

1530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous allez nous dire ça, et on va être très attentif à ce que vous avez à dire.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

1535

Bien écoutez, on laisse dire n'importe quoi!

PAR LE PRÉSIDENT:

1540

Non, non. Le processus, la première phase est précisément pour ça, et les corrections viendront après.

Je vous invite de ne pas faire des manifestations d'approbation ou de désapprobation, s'il vous plaît.

1545

Merci, madame Lamoureux.

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

1550

Voulez-vous voir la carte, je l'ai!

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, pas maintenant.

1555

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

Bien écoutez!

1560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je suis désolé. Si vous voulez déposer une carte, on va la recevoir; si vous voulez déposer une carte, vous allez la donner au secrétariat de la Commission, en arrière.

1565

PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:

J'en ai juste une copie, j'aimerais bien la ravoir, mais je peux la déposer, la tourbière est là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1570

Entendu! Merci.

1575

BENOÎT ÉMOND

PAR LE PRÉSIDENT:

1580

Monsieur Benoît Émond, s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Émond.

PAR M. BENOÎT ÉMOND:

1585

Bonjour monsieur le Président. Deux (2) petites questions très simples, qui prendront pas l'après-midi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1590

On vous écoute!

PAR M. BENOÎT ÉMOND:

1595

La première, c'est si on compare le site prévu de Rabaska, est-ce que les mesures de sécurité sont supérieures aux sites déjà en fonction aux États-Unis, car on est en périphérie de la ville, contrairement au port de Everett.

Est-ce que le site de Lévis n'est-il pas plus sécuritaire que celui de Boston.

1600

PAR LE PRÉSIDENT:

Et voilà une question toujours dans la tradition de l'Assemblée nationale, je vais la permettre, même si la question s'écarte un peu du sujet de l'après-midi.

1605

Rapidement, monsieur Kelly, s'il vous plaît.

PAR M. GLENN KELLY:

1610

Monsieur le Président, je vais parler de la différence entre les deux (2) sites et ne pas porter un jugement sur le site de Everett aux États-Unis.

1615 Mais concernant la technologie utilisée sur le terminal comme tel, les deux (2) réservoirs à Everett sont des réservoirs à intégrité simple, donc un réservoir en acier sans deuxième paroi, sur un site qui est localisé en milieu urbain au bout d'une rivière ou une darse qui est peu large.

1620 Donc on voit ici, à l'écran, deux (2) photos prises du même niveau, ce qu'on peut voir sur une superficie de treize kilomètres par dix kilomètres (13 km X 10 km), à gauche Everett et à droite, Rabaska.

1625 Et on peut progressivement descendre de plus en plus près, on voit les réservoirs à gauche du terminal d'Everett, au milieu de la ville d'Everett, à côté de Boston. La largeur de la rivière et du fleuve, ici, est d'environ cinq cents mètres (500 m) et trois cent cinquante mètres (350 m) juste en face du terminal d'Everett. Comme on a déjà discuté, c'est deux kilomètres (2 km) de large à Rabaska.

1630 On voit ici les installations terrestres, qui sont dans un milieu rural, comparativement à un milieu urbain.

1635 Donc c'est juste un peu plus de détails, ici, on voit encore une fois les deux (2) sites.

1640 Donc est-ce que le site de Rabaska est plus sécuritaire, la technologie utilisée, elle est plus moderne, plus à point.

PAR LE PRÉSIDENT:

1645 La technologie du projet Everett datant de quelle année?

PAR M. GLENN KELLY:

1650 Ça date de 71, donc près de trente-cinq (35) ans. Réservoirs à intégrité simple qui ne sont pas, pour le dire, pas sécuritaires, mais la technologie à intégrité totale, donc c'est un réservoir à intégrité simple à l'intérieur d'un réservoir en béton d'un mètre (1 m) d'épais, et chez Rabaska, inclus aussi dans des bassins de rétention tertiaire.

1655 Côté navigation, le fleuve est plus large, la voie navigable en face est plus large, et le tout n'est pas situé dans un milieu urbain.

PAR LE PRÉSIDENT:

1660 D'accord, merci.

Maintenant que vous mentionnez ça, est-ce qu'il y a des quartiers à caractère résidentiel près du terminal Everett, et si c'est possible de les pointer.

1655 **PAR M. GLENN KELLY:**

Oui, le développement, si on revient, juste ici, en face, si je me rappelle bien, c'est Charles Woods, développement où on trouve des condos, ici, qui sont environ, l'appontement du méthanier est ici, l'appontement des pétroliers est ici. Et à environ six-sept cents mètres (600 m-700 m), on va trouver des condos d'une valeur de six cent mille (600 000 \$) à un million de dollars (1 M\$).

Il y a un quartier résidentiel ici, en arrière, de mémoire c'est environ six cents mètres (600 m) des industries ici, autour, de camionnage et autres, le dépôt pétrolier qui est ici, en arrière, avec son appontement qui est juste à côté, donc où il y a des résidences près du terminal.

PAR LE PRÉSIDENT:

1670 Évidemment, les modes et critères d'insertion d'un projet comme ça, qui date de 1973, ne sont pas de mise aujourd'hui, ça va de soi, mais c'était important qu'on complète l'information par rapport au contexte du projet Everett.

PAR M. BENOÎT ÉMOND:

1675

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 Alors votre deuxième question, allez-y.

PAR M. BENOÎT ÉMOND:

1685 La deuxième, c'est en archéologie.

S'il y avait des vestiges qui étaient retrouvés sur le site des travaux, comment le promoteur entend-il agir, et est-ce que les délais encourus seraient importants.

PAR LE PRÉSIDENT:

1690

Monsieur Kelly.

PAR M. YVES COMTOIS:

1695 Alors dans le cadre de l'étude d'impact, il y a eu une étude de potentiel qui a été faite pour identifier les zones à potentiel pour des vestiges archéologiques, et on a déjà fait, l'été

dernier, les inventaires de ces zones à potentiel là. Et donc, la conclusion de l'étude est qu'il n'y a pas lieu de faire un suivi particulier.

1700 Maintenant évidemment, pendant les travaux de construction, et la zone la plus significative, c'est le long de la route 132, donc le surveillant en environnement mettra une attention particulière lors des travaux à ce niveau-là.

1705 Mais il y avait pas de mesures particulières à mettre en œuvre, au niveau de l'archéologie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1710 J'aimerais, madame Latérière n'est pas avec nous, du ministère de la Culture, aujourd'hui, mais monsieur Michon, de mémoire – ah, elle est là, excusez-moi!

1715 Alors madame, s'il vous plaît, juste pour informer la Commission et la salle si cette caractérisation donnée par monsieur Comtois est effectivement conforme à la lecture des choses de la part du ministère.

PAR Mme HÉLÈNE LATÉRIÈRE:

1720 Oui, on retrouve dans l'étude d'impact treize (13) zones à potentiel archéologique le long du tracé, et actuellement, effectivement, notre archéologue du ministère a évalué ce qui avait été présenté

1725 Et ce que je dois vous dire, c'est que lorsqu'il y aura la construction, en vertu de la Loi sur les biens culturels, l'article 40 et 41, tout travaux d'excavation quel qu'il soit doit être assujetti, et s'il y a découverte archéologique, il faut qu'il y ait une surveillance archéologique, et s'il y a découverte archéologique, effectivement, il faut que les mesures soient prises, ça peut aller jusqu'à l'arrêt des travaux.

C'est ce qui est prévu par la Loi sur les biens culturels.

1730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et la définition de ça, pour vous, ça s'applique aux premières nations précolombiennes comme ça s'applique aussi à la première colonie française, etc.?

1735 **PAR Mme HÉLÈNE LATÉRIÈRE:**

Oui, actuellement, les sites qui ont été répertoriés sont des sites de la période euroquébécoise, essentiellement.

1740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci.

Alors merci monsieur Émond.

1745

PAR M. BENOÎT ÉMOND:

Je vous remercie beaucoup.

1750

BERTRAND CRÊTE

PAR LE PRÉSIDENT:

1755

J'invite monsieur Bertrand Crête, s'il vous plaît.

Allez-y, monsieur Crête.

1760 **PAR M. BERTRAND CRÊTE:**

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, depuis mercredi que j'attends pour poser mes questions, je sais pas si je vais être hors d'ordre, mais vous allez me le dire, j'en suis certain. Au sujet de la sécurité d'approvisionnement.

1765

PAR LE PRÉSIDENT:

Approvisionnement de?

1770 **PAR M. BERTRAND CRÊTE:**

De gaz.

PAR LE PRÉSIDENT:

1775

D'accord, allez-y.

1780 Mais là encore, je vous rappelle, c'est pas vraiment le sujet de cet après-midi, mais c'est pas grave; comme vous attendez depuis longtemps, je vais le permettre.

PAR M. BERTRAND CRÊTE:

C'est très bien, je vous remercie beaucoup.

1785 Alors on dépend du gaz de l'Ouest, Gaz Métro, les derniers réservoirs sont à Montréal, et on a le gaz naturel, s'il arrivait un bris à partir de Montréal, entre Montréal et ici, la seule réserve qu'on a, c'est ce qu'il y a dans les tuyaux, à l'heure actuelle, dans les pipelines.

1790 Alors si on construit le terminal méthanier, la boucle serait complétée versus les Cantons-de-l'Est, Montréal, rive nord, rive sud, pour avoir une sécurité d'approvisionnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1795 Votre question est, est-ce que le projet va améliorer, sécuriser l'approvisionnement, c'est ça que vous voulez savoir.

PAR M. BERTRAND CRÊTE:

1800 Justement. À l'heure actuelle, on est au bout d'un tuyau ou d'un pipeline, et la seule réserve qu'on peut avoir, à l'heure actuelle, c'est tout simplement ce qu'il y a, mettons que ça arrive à Donnacona, bien, on ferme les valves de chaque côté, mais seulement que la seule réserve de gaz qu'on peut avoir, c'est ce qu'il y a entre Donnacona et Lévis, et toute la région de Québec, en fin de compte.

1805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

PAR M. BERTRAND CRÊTE:

1810 Alors si on a un terminal, le gaz est réversible, on peut refouler, renverser en fin de compte la pression, etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

1815 C'est compris, la question.

1820 Alors je vais envoyer la question à monsieur Kelly, le projet, de quelle façon il aurait l'effet d'améliorer les approvisionnements continus.

PAR M. BERTRAND CRÊTE:

Plus complet, rive nord, rive sud, en passant par les Cantons-de-l'Est.

1825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, on a compris, monsieur Crête.

Allez-y, monsieur Kelly.

1830

PAR M. GLENN KELLY:

Effectivement, on est au bout du réseau de TransCanada Pipelines. Si vous me permettez de projeter le réseau gazier canadien, la partie au Québec du Gazoduc TQM est la portion que vous voyez en rouge.

1835

Donc s'il y avait bris, soit au Québec, soit en Ontario, et le tronçon probablement le plus occupé au Canada, c'est ce qu'on appelle le tronçon Dawn-Montréal, qui l'hiver est rempli à capacité, s'il y avait un bris le long de ce tronçon, au Québec ou en Ontario, c'est certain qu'un approvisionnement venant de l'autre côté permettrait d'alimenter soit le côté québécois et de continuer à alimenter, de l'autre côté, via les voies normales, je dirais le côté ouest du bris, et le terminal méthanier par le côté est du bris.

1840

Donc c'est une des raisons que plusieurs gouvernements ont, dans leurs stratégies énergétiques du passé, reconnu l'importance d'avoir une deuxième source d'approvisionnement pour être à l'abri d'un problème de rupture d'approvisionnement venant de l'Ouest canadien.

1845

Donc en somme, un approvisionnement venant de l'est permettra de continuer à approvisionner, même s'il y a un bris sur le réseau existant.

1850

PAR LE PRÉSIDENT:

Une question, ce serait intéressant de savoir, est-ce que Gaz Métro, actuellement, a une capacité de stockage qui permettrait un tamponnage quelconque, et si oui, ça prend quelle forme, c'est où exactement, est-ce qu'il y a du gaz naturel liquéfié et c'est quoi la capacité pour pallier à des ruptures comme ça d'approvisionnement.

1855

PAR M. GLENN KELLY:

Gaz Métro détient présentement de la capacité dans quatre (4) sites d'entreposage, la majorité dans le sud de l'Ontario, chez Union Gaz, qu'on appelle le site d'entreposage de Dawn. C'est des anciens gisements gaziers ou de pétrole qui ont été convertis en stockage de gaz naturel.

1860

PAR LE PRÉSIDENT:

1865

De gaz naturel dans quel état.

PAR M. GLENN KELLY:

1870

Gazeux, donc on l'injecte, on le comprime, on l'injecte sous terre et on le soutire en période de demande.

1875

Le deuxième site, c'est à Montréal, l'usine LSR dont je vous ai présenté lors de la présentation générale. C'est un entreposage en surface, sous forme liquide. Donc pendant les deux cent soixante-cinq (265) jours de l'été, on appelle ça l'été mais au Québec, c'est pas deux cent soixante-cinq (265) jours, mais lorsque la demande n'est pas forte, on liquéfie le gaz provenant de l'Ouest canadien pour remplir les deux (2) réservoirs et avoir environ dix (10) journées de pointe de disponibles pour les grandes journées de froid.

1880

PAR LE PRÉSIDENT:

Dix (10) journées de pointe par rapport à toutes les dessertes gazières?

PAR M. GLENN KELLY:

1885

Au Québec, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1890

Ça s'élève à quelle capacité, ça, en gallons liquides ou en mètres cubes à l'état gazeux, le savez-vous?

PAR M. GLENN KELLY:

1895

Oui, juste un instant. C'est un point six (1,6) BCF.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900

Un point six milliards de pieds cubes (1,6 G pi³).

PAR M. GLENN KELLY:

Un point six milliard de pieds cubes (1,6 G pi³) d'entreposage de gaz naturel.

1905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans combien de réservoirs?

1910 **PAR M. GLENN KELLY:**

Dans deux (2) réservoirs.

PAR LE PRÉSIDENT:

1915 Ils sont où, les réservoirs, ils sont où exactement?

PAR M. GLENN KELLY:

Dans l'est de Montréal, à côté de l'autoroute 40.

1920

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, OK.

1925 **PAR M. GLENN KELLY:**

Et en termes de profil de demandes, au Québec, on consomme annuellement environ deux cents (200) BCF annuellement. L'hiver, la demande va être un (1) BCF par jour, donc l'équivalent d'environ trois cent soixante-cinq (365) BCF par année, et l'été, ça va descendre à point trois (0,3) ou point quatre (0,4) BCF par jour.

1930

Donc on a vraiment une demande hivernale pour la chauffe.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935

D'accord.

PAR M. GLENN KELLY:

Et c'est là que l'usine LSR permet de rencontrer la demande de pointe.

1940

Deux (2) autres sites de stockage souterrain au Québec, un à Saint-Flavien, tout près d'ici, près de Laurier-Station, le long de l'autoroute 20.

1945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À l'état gazeux?

PAR M. GLENN KELLY:

1950 À l'état gazeux.

Et l'autre qui est situé à Pointe-du-Lac, près de Trois-Rivières. Et c'est deux (2) sites de gisements épuisés de gaz naturel, qui ont été produits de par le passé et convertis en site de stockage souterrain.

1955

Mais disons qu'on imagine une perte sur la ligne à Montréal ou dans l'ouest de Montréal, l'usine LSR et les deux (2) sites québécois permettraient de subvenir à la demande pendant deux (2) ou trois (3) jours maximum. C'est pas des grosses, grosses réserves.

1960

PAR LE PRÉSIDENT:

Et les deux (2) réservoirs à Montréal-Est de gaz naturel liquéfié sont là depuis combien de temps?

1965

PAR M. GLENN KELLY:

Depuis 1971.

PAR LE PRÉSIDENT:

1970

Avez-vous de l'information sur le profil d'accidents, presque accidents, fuites, qui leur sont associés.

PAR M. GLENN KELLY:

1975

Trois (3) incidents mineurs, qui sont d'ailleurs je crois répertoriés dans notre étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1980

Parfait.

Alors monsieur Crête, allez-y avec votre deuxième question.

1985

PAR M. BERTRAND CRÊTE:

Je suis rassuré.

1990 La deuxième question, c'est relatif au prix du gaz. À l'heure actuelle, le gaz, je sais pas, il y a une "gate" en quelque part en Ontario, je sais pas exactement où, qui détermine le prix, en fin de compte c'est l'Ouest encore qui a le contrôle du prix.

1995 Est-ce qu'on aura une autonomie pour déterminer le prix du gaz, et est-ce qu'il sera moins cher qu'il l'est dans le moment.

PAR LE PRÉSIDENT:

2000 Est-ce que votre projet, monsieur Kelly, vous permettrait d'avoir des prix préférentiels pour le Québec et l'Ontario, pour protéger contre des variations du prix du gaz continental.

PAR M. GLENN KELLY:

2005 Je pense que de dire qu'on va avoir des prix préférentiels, c'est faux, on ne peut pas – c'est pas de la façon que le marché fonctionne. Mais du fait d'augmenter l'offre à ce bout ici du réseau nous permet d'avoir une pression à la baisse sur les prix, et c'est d'ailleurs toute l'étude de EAA qui démontre l'impact d'amener cette deuxième source au Québec.

2010 Mais c'est certain que si on regarde, et on tente de trouver l'acétate présentement, si on regarde les prix l'hiver, lorsque le réseau gazier transcanadien, surtout entre Dawn et Montréal, est très très en demande, on peut voir qu'on paie une surprime, au Québec, parce qu'il n'y a plus de capacité pour amener le gaz du sud de l'Ontario jusqu'au Québec, la capacité de transport étant très très restreinte; et donc, les industriels québécois paient environ trois dollars (3 \$) du mille pieds cubes (1000 pi³) de plus, parce que c'est pas des industries qui vont acheter du gaz à long terme, ils vont acheter sur ce qu'on appelle le marché à court terme ou le marché spot.

2015 Donc en étant au bout du réseau, encore une fois, on ne bénéficie pas je dirais des prix que les consommateurs ontariens peuvent avoir dans l'ouest de l'Ontario.

2020 Donc en gros, si j'ai bien compris la question, il y a pas un prix pour le Québec mais c'est certain qu'en amenant, qu'en augmentant l'offre au Québec, on va avoir une pression à la baisse sur les prix, et surtout on va réduire la volatilité que nos industries vivent l'hiver.

PAR LE PRÉSIDENT:

2025 Voilà, monsieur Crête. Alors ça répond à vos questions.

PAR M. BERTRAND CRÊTE:

2030 Je vous remercie beaucoup, au revoir.

PAR M. GLENN KELLY:

Monsieur le Président, on vient juste de trouver l'acétate!

2035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y rapidement.

PAR M. GLENN KELLY:

2040

Donc vous voyez, ici, c'est la différence, Iroquois qui est un point sur le réseau de TransCanada le plus près de Montréal, c'est ce qu'on appelle un point liquide sur le réseau, et le prix à Dawn, qui est dans le sud-ouest de l'Ontario.

2045

Et on peut voir la différence des prix entre ces deux (2) points l'hiver, l'hiver 2003, l'hiver 2004, l'hiver 2005. On peut voir les pointes dans les prix, et la densification de ces lignes, et c'est dû à ce que le réseau de transport, maintenant, est complètement plein entre ces deux (2) endroits.

2050

Et donc les industriels au Québec, s'ils achètent leur gaz sur le marché spot ou à court terme, vont payer plus l'hiver que quelqu'un qui serait situé dans l'ouest de l'Ontario. Un approvisionnement de l'autre côté va atténuer cette volatilité, parce qu'il vient enlever un peu de la surcharge sur le réseau de transport, compte tenu qu'on alimente des deux (2) côtés.

2055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci.

Merci monsieur Crête.

2060

Je profite de l'occasion pour poser une question que j'ai pas posée la semaine dernière.

Vous avez répondu par un non très clair et très précis, quand on vous a demandé combien de gaz Rabaska compte vendre aux États-Unis, vous avez dit zéro (0), c'est la réponse.

2065

Alors ma question, rapidement, c'est quoi les caractéristiques de réseau de distribution à l'échelle continentale qui vous permettrait de dire avec certitude que le gaz que vous allez introduire sur le marché n'ira pas aux États-Unis; est-ce qu'il y a certaines garanties infrastructurelles qui vous permettent de dire ça.

2070

PAR M. GLENN KELLY:

2075 Non, je vous dirais que c'est une réalité économique. Il y a, à partir de l'est du Québec ou tout près de Montréal, il y a un réseau, le réseau PNGTS, Portland Natural Gaz Transmission System, qui descend vers les États-Unis et qui alimente une partie de Boston.

Mais du GNL arrivant au Québec va retrouver un marché au Québec et dans l'est de l'Ontario qui a une valeur plus élevée que le marché dans le nord-est des États-Unis.

2080 Donc déjà, les deux (2) distributeurs gaziers veulent augmenter leur sécurité d'approvisionnement et avoir – voilà, on vient de le trouver ici. Donc c'est le réseau gazier, les principaux gazoducs de transport en Amérique du Nord, et on peut voir qu'il y a un réseau qui descend dans le nord-est, qui est le réseau de Portland Natural Gaz Transmission System. Le marché est vraiment ici, à Boston, est plus près de New York.

2085 Le coût pour transporter du gaz à partir de Québec ou de Lévis, jusqu'ici, serait beaucoup plus élevé que le coût de transport de Lévis jusqu'au marché québécois et au marché ontarien. Donc la valeur est beaucoup plus élevée pour un fournisseur de GNL de desservir le marché québécois et ontarien.

2090 De plus, les deux (2) distributeurs gaziers sont déjà commis à signer des contrats à long terme, qui sont des clients de taille, qui veulent prendre du gaz, soixante pour cent (60 %) de la capacité du terminal. Donc c'est une réalité économique qui amène le gaz à rester au Canada.

2095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est l'impératif du moindre coût qui va régler la chose.

PAR M. GLENN KELLY:

2100 Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

2105 D'accord, merci.

2110

CAROLINE MONGEAU

2115

PAR LE PRÉSIDENT:

2120

J'invite madame Caroline Mongeau, s'il vous plaît. Et je vous invite, mea-culpa, j'ai ajouté une question qui n'a pas rapport avec l'impact sur le milieu biophysique et naturel, mais j'aimerais, étant donné que monsieur Crête – madame Lamoureux n'est pas contente et je vois ça...

Allez-y, madame!

2125

PAR Mme CAROLINE MONGEAU:

Bonjour monsieur le Président.

2130

PAR LE PRÉSIDENT:

Je l'ai accepté pour monsieur Levasseur, et je voulais pas qu'on se serve de l'exemple de monsieur Levasseur pour apostropher la Commission, mais je ne l'accepterai plus.

Allez-y madame.

2135

PAR Mme CAROLINE MONGEAU:

Alors bonjour, je suis très contente de la question que vous venez de poser, monsieur le Président, parce que la mienne va compléter la vôtre. Ça va être très très court.

2140

Alors le promoteur nous dit que le projet Rabaska nous est essentiellement destiné. Le premier ministre, monsieur Charest, lui nous dit exactement le contraire, et je le cite, à propos du projet Rabaska, il nous disait:

2145

"Une grande partie de ce gaz est voué à l'exportation."

Ça, c'est des propos que j'ai pris dans Le Soleil du printemps dernier.

2150

Ma question est la suivante, très très courte et précise, donc je demande au consortium Gaz de France, Gaz Métro et Enbridge qu'ils nous fassent la preuve de ce qu'ils disent en s'engageant publiquement devant la Commission et par écrit, et ça je le veux par écrit, à nous réitérer, avant la période de présentation des mémoires, que ce projet est uniquement pour desservir les besoins énergétiques québécois pour les vingt (20) prochaines années, et qu'il n'expédiera pas directement ou indirectement ce gaz aux États-Unis.

2155

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2160 **PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

Je veux dire, indirectement, monsieur le Président, supposons en passant par Montréal via les États-Unis.

2165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On a compris.

2170 **PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

Alors c'est ça que je voudrais, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

2175 Rapidement, monsieur Kelly, êtes-vous en mesure de prendre l'engagement solennel aujourd'hui, renforcé par un même engagement par écrit à la Commission, à l'effet de ce que madame Mongeau cherche.

PAR M. GLENN KELLY:

2180

Si vous me permettez, monsieur le Président, de revenir sur les déclarations du premier ministre, qui datent effectivement du mois de mai dernier, et monsieur Charest parlait du terminal méthanier de Cacouna et non pas celui de Rabaska.

2185 **PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

C'est faux, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2190

Non, non. D'abord, monsieur Kelly, je vais vous arrêter d'avoir un échange à propos des choses rapportées dans les médias, sur la base du oui-dire. Alors on va clarifier ça, la Commission clarifiera ça par ses propres moyens.

2195 J'aimerais que vous vous adressiez à la question de l'engagement que madame Mongeau propose.

PAR M. GLENN KELLY:

2200 Le projet Rabaska, tel que déjà formulé par le passé, est non seulement pour le Québec
mais l'est de l'Ontario; deux (2) des trois (3) partenaires, Gaz Métro et Enbridge, se sont déjà
2205 commis d'acheter soixante pour cent (60 %) du gaz naturel du terminal. Le restant, le quarante
pour cent (40 %) va être acheminé aux clients industriels et institutionnels, en achat direct, au
Québec et en Ontario.

Et le projet Rabaska, c'est un projet pour le Québec et l'Ontario.

PAR LE PRÉSIDENT:

2210 Cette déclaration est déjà consignée par écrit à la transcription de l'audience. Voulez-
vous que monsieur Kelly nous envoie une lettre séparée, répétant la même chose?

PAR Mme CAROLINE MONGEAU:

2215 Oui, mais en fait, j'aimerais que ce soit, bien c'est-à-dire je veux que ce soit précis, c'est-
à-dire que je veux que ce soit vraiment Gaz de France, Enbridge et Gaz Métro qui la signent.

Et je veux surtout que ce soit aussi inscrit, que ce soit pas non plus envoyé indirectement,
ça je trouve que c'est important. C'est pas nécessairement clair, bien pour moi.

2220

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, on peut pas forcer monsieur Kelly de se conformer complètement, exactement aux
mots, mais monsieur Kelly a très bien compris le sens de votre question.

2225

S'il y a un écart que la Commission pourrait constater entre ce qu'il affirme et votre désir,
on va essayer de clarifier ça.

PAR Mme CAROLINE MONGEAU:

2230

Surtout si c'est avant les mémoires. Parfait, merci monsieur.

Alors ma deuxième question, je suis allée au BAPE concernant le projet du port
méthanier à Cacouna, et le promoteur là-bas, monsieur Van Der Put nous a dit qu'il avait songé
2235 lui-même, pour son projet, à l'emplacement de Rabaska, mais qu'il l'avait rejeté parce que le
chenal trop étroit à cet endroit, le courant trop fort, les vents trop violents en hiver entraînent des
manœuvres difficiles, parfois dangereuses. Donc il avait rejeté cet emplacement-là.

Jeudi dernier, monsieur Kelly nous disait, pour sa part...

2240

PAR LE PRÉSIDENT:

L'inverse, il a dit l'inverse.

2245 **PAR Mme CAROLINE MONGEAU:**

Oui, exactement, exactement.

2250 Alors ma question, elle vous est adressée à vous, en fait, c'est que je me demande, par rapport à ces deux (2) contradictions, monsieur le Président, je me demande comment le BAPE va faire pour valider l'emplacement du projet Rabaska, sur qui ou sur quoi...

PAR LE PRÉSIDENT:

2255 On n'a pas à valider le projet, on a à faire état...

PAR Mme CAROLINE MONGEAU:

2260 Non, mais sur le choix du site.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai compris, madame, je comprends.

2265 Monsieur Kelly dit que la vitesse du vent au site de Cacouna s'élève à X kilomètres par heure, en moyenne, à tel moment de la saison, Cacouna dit le contraire.

PAR Mme CAROLINE MONGEAU:

2270 Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2275 À la limite, il y a le vent, on peut toujours mesurer le vent, on a des registres.

Mais je veux pas du tout rentrer dans ce débat. La Commission traitera de la question si, effectivement, elle est pertinente à son analyse, et on vous informera.

2280 Mais on a pris bien note de la contradiction entre les deux (2) positions.

PAR Mme CAROLINE MONGEAU:

C'est ce que je voulais, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2285

Merci.

2290

ISABELLE POULIOT

PAR LE PRÉSIDENT:

2295

Alors madame Isabelle Pouliot. Toujours, espérons-le, une question qui se rapporte au sujet thématique de l'après-midi.

2300

Et je vous informe, madame Pouliot, qu'on a reçu la demande que vous avez formulée à propos de la qualité des simulations visuelles, et la Commission fera le nécessaire pour trouver une façon claire pour rendre les visions nocturnes moins sombres.

PAR Mme ISABELLE POULIOT:

2305

Merci.

Bonjour monsieur le Président et les Commissaires. Bien moi, mes questions vont porter sur la santé, justement c'est un domaine qui me préoccupe beaucoup parce que j'y travaille depuis onze (11) ans comme infirmière.

2310

PAR LE PRÉSIDENT:

Les humains faisant partie du milieu biophysique, en quelque sorte.

PAR Mme ISABELLE POULIOT:

2315

Oui. Bon, le projet du terminal méthanier Rabaska, pour la seule étape de regazéification, produirait cent quarante-six mille tonnes (146 000 t) de gaz à effet de serre, tel que mentionné par l'initiateur du projet dans une brochure publiée en page 24 que j'ai reçue à mon domicile. Ces activités vont générer annuellement moins de zéro point deux pour cent (0,2 %) des émissions au Québec, et cela, toujours selon l'initiateur du projet.

2320

Alors ma première question, quel serait le bilan réel des activités du terminal méthanier avec l'ajout de la pollution produite, je dis pollution, pas gaz à effet de serre, entre autres par les méthaniers, par les remorqueurs et la Garde côtière pour la région immédiate de Québec, c'est-à-dire le triangle de Lévis, île d'Orléans et Québec.

2325

PAR LE PRÉSIDENT:

2330 Le gaz carbonique n'étant pas strictement parlant un polluant, je suis content, madame Pouliot, que vous ayez mentionné les polluants atmosphériques, donc ça nous rattache au sujet de l'après-midi.

Monsieur Kelly, allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

2335 Je vais demander à Lundahl de prendre la question.

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

2340 Oui monsieur le Président, dans l'étude d'impact, pour évaluer les effets du projet sur la qualité de l'air autour du site, dans la période d'exploitation, nous avons tenu compte de toutes les sources qui étaient situées à proximité.

2345 Après les avoir examinées, on s'est rendu compte que par exemple, les pompes ou les moteurs qui entraînent, les alternateurs qui produisent l'électricité qui font marcher les pompes de déchargement des navires étaient un élément dont il fallait tenir compte.

2350 Et donc après ces inventaires, avoir identifié toutes les sources, nous avons fait les calculs de dispersion par des méthodes reconnues par le ministère, et les calculs montrent qu'avec de grandes marges de sécurité, toutes les normes du ministère de l'Environnement, normes du règlement actuel, les normes proposées pour l'avenir sont respectées.

2355 Or, ces normes sont faites pour protéger la santé du public. Donc je pense qu'on peut être rassuré à ce point de vue là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2360 En fait, pour être clair, que la contribution du projet, côté bilan d'émissions des polluants atmosphériques réglementés, il y aura pas dépassement des normes du Règlement de la qualité de l'air ambiant, y compris le projet de règlement qui n'est pas encore promulgué.

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

2365 C'est plus que ça, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

2370

D'une part, bien sûr, les équipements du projet respectent les normes qui sont applicables au niveau des émissions, c'est-à-dire à la source.

2375

D'autre part, nous avons calculé les contributions du projet dans l'air aux alentours du site, partout au-delà de la limite de la propriété de Rabaska, nous avons utilisé les bases de données qui existent sur les stations qui mesurent la pollution de fond qui existe, et nous avons ajouté, par des méthodes prévues pour ça et qui sont des méthodes très très prudentes dans leur approche, les concentrations de fond mesurées dans la région avec les concentrations provenant de la contribution du projet.

2380

Et c'est ce total qui reste conforme aussi bien aux normes actuelles qu'aux normes prévues.

PAR LE PRÉSIDENT:

2385

Madame Pouliot, évidemment, on va vous écouter avec beaucoup d'attention si vous avez un argument contraire à ce que vous venez d'écouter.

Alors je vous invite à passer à la deuxième question.

2390

PAR Mme ISABELLE POULIOT:

2395

Bien en tout cas, justement, vu que je suis pas une spécialiste et une experte dans ça non plus, mais c'est pour ça, ma deuxième question était enchaînée un petit peu à la première, justement à Québec, en 2004, on commence à dénombrer des décès reliés directement à la pollution atmosphérique, et Québec connaît ses journées de smog et de chaleur.

2400

Durant ces journées, en tout cas moi je l'ai remarqué et c'est donné aussi, les hospitalisations augmentent pour diverses complications, je sais de quoi je parle puisque je suis infirmière clinicienne ayant travaillé dans un département de soins intensifs pendant sept (7) ans, il y a des hospitalisations pour les personnes âgées déshydratées avec des troubles cardiorespiratoires, des enfants avec des troubles d'asthme; l'asthme est devenu la première cause des visites à l'urgence.

2405

De plus, des recherches récentes commencent à relier certains types de cancer à la pollution.

2410

Alors ma deuxième question, avec l'ajout de centaines de milliers de tonnes de pollution, ou en tout cas, tout dépendant dans quel sens on veut les prendre, dans la région, les autorités compétentes peuvent-elles nous dire quel sera l'ordre de grandeur de la pression économique

supplémentaire qui agirait sur le système de santé dans la région avoisinant le projet du terminal méthanier.

PAR LE PRÉSIDENT:

2415

Monsieur Kelly, avez-vous...

PAR M. GLENN KELLY:

2420

Monsieur Lundahl.

PAR LE PRÉSIDENT:

2425

Allez-y, monsieur Lundahl.

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

2430

Oui, monsieur le Président, ce sera nul, il n'y aura pas de coûts pour les services de santé parce qu'il y aura pas d'effets sur la santé.

Et je m'explique un peu mieux. Par exemple, en fait le problème que madame évoque et qui est effectivement un problème sérieux de pollution de l'air qui existe dans une bonne partie de l'Amérique du Nord et qui touche la région de Québec, c'est le smog dont les oxydes d'azote sont un précurseur.

2435

Pour mettre les choses en proportion, les émissions annuelles du projet en oxydes d'azote représentent à peu près trois pour mille (3/1000) des émissions de la région Chaudière-Appalaches. Donc on voit que c'est une contribution extrêmement faible.

2440

Par ailleurs, les calculs de dispersion montrent qu'autour du projet, on est en dessous des normes applicables.

2445

Et finalement, quand on se penche sur les effets du projet à distance, puisque certains contaminants atmosphériques rejetés dans l'atmosphère peuvent réagir avec des composés qui sont déjà dans l'atmosphère, se transformer et devenir des mélanges polluants, et en fait le smog se forme en bonne partie comme ça, nous avons fait une évaluation dans le cadre de l'étude d'impact qui nous montre clairement qu'en fait, le projet n'augmentera ni le nombre d'épisodes par année de smog, ni la sévérité de ces épisodes.

2450

Et je voudrais ajouter un point important, par l'effet de substitution de combustion, en remplaçant du mazout, qui est utilisé chez des clients industriels en particulier qui passeront au gaz, on va réduire certaines émissions, particulièrement celles d'oxydes de soufre qui contribuent

au smog et aux pluies acides. Et donc là, il y a des bénéfiques qui sont diffus, donc qu'on peut pas chiffrer de façon précise, mais qui sont significatifs.

2455

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

2460

Merci madame Pouliot.

PAR Mme ISABELLE POULIOT:

Non, monsieur le Président, c'est pas...

2465

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, je veux vous arrêter pour partager quelque chose avec vous et avec la salle aussi.

2470

Il y a des gens dans la salle qui nous ont annoncé leur mécontentement légitime du fait que d'abord, il y a des questions qui prennent toujours du temps, et qu'on s'écarte du sujet.

Vous ne vous êtes pas écartée du sujet, mais je vous invite, vous avez fait un exposé qui est tout à fait légitime mais qui a son temps à la deuxième partie de l'audience, s'il vous plaît. Pour permettre aux gens de poser le plus de questions possibles.

2475

PAR Mme ISABELLE POULIOT:

Mais moi, quand dans ma question, je disais les autorités compétentes, c'est que moi, je suis pas une experte et moi, j'ai besoin des données.

2480

Est-ce qu'il y a quelqu'un du ministère de la Santé publique qui peut me donner, ultérieurement, avant justement que je puisse faire un mémoire, ces données-là que moi...

2485

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est quoi l'information que vous cherchez, encore une fois? On va l'envoyer au ministère de la Santé.

2490

PAR Mme ISABELLE POULIOT:

Bien, c'est ça. Les polluants que le promoteur nous dit que ça augmentera pas l'épisode de smog, mais dans le fond, j'aimerais avoir l'information...

2495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le ministère de la Santé ne peut pas valider les calculs que l'initiateur du projet fait, à moins que monsieur Arbour me dise le contraire.

2500 Allez-y.

PAR M. SIMON ARBOUR:

2505 Là-dessus, je ne vous contredirai pas, non, nous ne faisons pas une validation des données du promoteur.

2510 Toutefois, j'aimerais ajouter, concernant nos préoccupations par rapport à la qualité de l'air, il est certain que bon, d'une part, on est au courant que oui, le projet, d'après les projections qui ont été faites, semble respecter les normes de qualité de l'air, qui sont celles proposées par le ministère de l'Environnement au niveau fédéral.

Par contre, en termes de santé publique, c'est certain qu'on a aussi des préoccupations qui, des fois, vont au-delà de ces critères-là, notamment concernant les épisodes de smog.

2515 Et je m'explique! C'est qu'à un niveau local, par exemple s'il y a un épisode de smog qui se présente, c'est certain que si on compare par exemple une source ponctuelle à l'ensemble des sources qui sont présentes dans un secteur, on peut arriver à la conclusion que cette source-là n'a pas d'effet comme tel par rapport à l'ensemble. Sauf que dans un secteur donné soumis à un épisode de smog, une source locale émettrice qui, quand même, émettrait un certain niveau de contributeurs au smog pourrait accentuer certains effets des épisodes de smog, localement.

2520

Donc c'est des éléments à considérer.

2525 D'autre part, en termes de calcul de coûts pour la santé, bon, je suis au courant qu'il y a Santé Canada qui dispose d'un logiciel, le logiciel Acbat. Malheureusement, nous autres, présentement, au niveau de la santé, on n'a pas encore commencé vraiment à travailler avec cet outil-là, donc je suis pas en mesure par exemple de vous dire, avec ou sans Rabaska, par exemple, quels seraient les pronostics des calculs de ce logiciel-là qui, justement, fait des pronostics au niveau des hospitalisations en termes de périodes de smog.

2530

Mais ce serait peut-être intéressant d'adresser la question à Santé Canada, pour voir s'il y a moyen, exemple, d'avoir un calcul de ce genre qui pourrait être fait.

2535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Je vais essayer autre chose!

2540 Monsieur Michon, est-ce qu'on a de l'information sur les composés organiques volatiles, l'inventaire attribuable au Québec, pas en termes de concentration mais en termes d'estimations approximatives des quantités qui finissent par se trouver dans l'atmosphère, pour toutes sortes d'usages, y compris remplir le réservoir de sa voiture, etc., etc.

2545 Je vous pose la question parce qu'après, je vais demander à monsieur Kelly de nous donner un chiffre approximatif de la quantité de méthane ou des composés assimilables à des volatiles organiques fugitifs qui pourraient se trouver dans l'atmosphère.

2550 Et là, ça nous permettrait, ça permettrait à monsieur Arbour de faire la comparaison comme, c'est quoi l'effet net, parce que les composés volatiles organiques participent dans la formation de zones troposphériques, n'est-ce pas.

PAR M. PIERRE MICHON:

Les composés volatiles pour le smog?

2555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et l'ozone contribue au smog, c'est ça.

PAR M. PIERRE MICHON:

2560 Ce que vous voulez, en fait, c'est des chiffres...

PAR LE PRÉSIDENT:

2565 Si c'est possible, s'il y a de l'information, des inventaires.

PAR M. PIERRE MICHON:

2570 Des milieux ambiants, ou vous avez parlé de sources aussi, des différentes sources d'émissions.

PAR LE PRÉSIDENT:

2575 Une estimation de la quantité de composés volatiles organiques qui s'émettent dans l'atmosphère, approximativement à chaque année, disons.

PAR M. PIERRE MICHON:

2580 Je vais la prendre en délibéré, la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et dans ce cas, je vais demander à monsieur Kelly de nous donner la quantité d'émissions fugitives qui sort éventuellement de l'entreprise, et on va faire les comparaisons.

2585

Monsieur Kelly, allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

2590

Nous cherchons toujours, mais de mémoire, c'est inclus dans notre calcul de gaz à effet de serre total, donc dans le bilan.

Donc on peut continuer à chercher...

2595

PAR LE PRÉSIDENT:

Détacher le méthane.

PAR M. GLENN KELLY:

2600

Oui, juste le méthane du calcul. Et on peut vous revenir avec le chiffre plus tard.

PAR LE PRÉSIDENT:

2605

Entendu.

Alors madame Pouliot, on va avoir l'information.

2610

Et monsieur Arbour va nous revenir, s'il est possible d'adjuger la question côté santé, formation de zones.

SUZANNE ROCHON

2615

PAR LE PRÉSIDENT:

2620

Je vais prendre madame Suzanne Rochon, et je vous rappelle le mécontentement par rapport à l'écart du thème proposé, parce qu'effectivement, quand des gens s'inscrivent et parlent de d'autres thèmes, c'est une manière de court-circuiter la liste, sans évidemment vouloir le faire, évidemment.

Allez-y, madame Rochon, on vous écoute.

PAR Mme SUZANNE ROCHON:

2625

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, ma question porte sur la faune ichtyenne. Alors ça va être directement dans le sujet.

2630

Dans le secteur de la zone d'étude, la présence réelle de plusieurs espèces de poissons à statut précaire est documentée, l'éperlan arc-en-ciel, l'alose savoureuse, l'esturgeon jaune ainsi que la présence potentielle d'une autre espèce réintroduite, le bar rayé.

2635

La question est pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Le représentant pourrait-il expliquer le processus d'analyse d'un projet lorsque des espèces fauniques et leur habitat sont protégés en vertu de la Loi sur les espèces menacées.

2640

Et est-ce qu'il serait possible, dans ce cas, d'expliquer par le fait même comment s'appliquent ici les lois ou les règlements suivants: la Loi sur les espèces menacées, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, Règlement sur les habitats fauniques et la Loi sur les pêches, la loi fédérale.

PAR LE PRÉSIDENT:

2645

D'accord. Alors madame Rochon, je vais envoyer votre question également à Pêches et Océans Canada, j'invite d'abord monsieur Demers, s'il est avec nous, monsieur Gaétan Demers, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Énergie.

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

2650

Oui, monsieur le Président. Moi, je travaille dans le secteur Énergie, donc c'est vraiment la partie Énergie que je peux discuter.

2655

Par contre, dans la salle, je crois qu'il y a monsieur Normand Latour et monsieur Guy Trecia, qui sont du secteur Faune, qui pourraient discuter plus de ces aspects-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors il s'approche, je crois.

2660

Alors monsieur Latour a cédé la parole à monsieur?

PAR M. GUY TRECIA:

2665

Guy Trecia.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et par la suite, on posera la question également à Pêches et Océans Canada.

2670 **PAR M. GUY TRECIA:**

Donc bonjour, mon nom est Guy Trencia, je suis biologiste au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune.

2675 Je vais essayer de répondre à la question de madame Rochon le plus rapidement possible, mais de manière complète aussi, et vous me rappellerez à l'ordre si j'oublie des choses.

2680 Effectivement, il y a plusieurs espèces de poissons qui fréquentent le corridor fluvial au site de projet de terminal méthanier; parmi ces espèces, il y en a certaines qui, effectivement, ont reçu une désignation en vertu de la Loi sur les espèces menacées, on pourra les considérer comme des cas particuliers.

2685 Mais de règle générale, il y a deux (2) lois qui protègent le milieu physique où vivent les poissons, l'habitat du poisson. Vous avez la Loi fédérale sur les pêches, pour laquelle mes collègues du ministère des Pêches et Océans pourront donner plus de détails, mais cette loi-là comporte une définition de l'habitat du poisson, et dans cette définition-là, on retrouve à peu près tous les aspects des exigences biologiques pour la survie des poissons, que ce soit les frayères, aires d'alimentation, aires d'alevinage, de migration, etc.

2690 Donc c'est évident pour à peu près tout le monde qu'on est dans l'habitat du poisson et la loi fédérale comme la Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune, qui a aussi une disposition qui protège l'habitat du poisson, vise aucune perte nette de l'habitat.

2695 Donc en ce qui concerne la jetée et la plate-forme qui mène à cette jetée, l'objectif de l'examen, si vous voulez, c'est d'atteindre l'objectif d'aucune perte nette.

2700 Alors tout ce qu'on peut éviter comme impact, c'est le premier objectif, et ce qui peut pas être évité, on essaie de le compenser par des atténuations des impacts ou par des projets de compensation sur l'habitat du poisson. C'est la mécanique.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2705 Est-ce que d'après vous, la caractérisation de cet aspect, ce côté des impacts éventuels du projet et les mesures d'atténuation et de correction du projet proposées dans l'étude d'impact vous semblent acceptables.

PAR M. GUY TRENZIA:

2710

Bien en fait, c'est qu'il y a encore beaucoup de questions qui ont pas été répondues entièrement.

Je crois pas qu'il y ait eu de consensus sur des éventuelles compensations.

2715

Le principe peut être accepté de part de d'autre, mais il y a pas encore de projet de remplacement. Ça, peut-être que les gens du fédéral pourront répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2720

On va leur poser la question.

PAR M. GUY TRENZIA:

2725

Pour ma part, pour l'instant, j'ai pas encore de projet sur lequel on va plancher pour voir quelles sortes de compensations pourraient être accordées par rapport à une éventuelle destruction de l'habitat du poisson.

PAR LE PRÉSIDENT:

2730

Monsieur Kelly, les travaux que vous projetez faire, si le projet est autorisé, les travaux en milieu hydrique vous indiquent quel genre de perte d'habitat, et c'est quoi votre plan de compensation, l'avez-vous arrêté, etc.

2735

PAR M. GLENN KELLY:

Monsieur Comtois va répondre, monsieur le Président.

PAR M. YVES COMTOIS:

2740

Oui, on a eu des discussions préliminaires avec Pêches et Océans, à ce sujet-là.

Nous, on estime que c'est à peu près un point un hectare (1,1 ha) qui est lié essentiellement à la perte d'habitat par l'enrochement, pour les installations riveraines.

2745

Pêches et Océans nous a signalé aussi qu'il était maintenant dans leur pratique de demander aussi une compensation pour les pertes temporaires liées à la présence du navire lui-même.

2750

Par contre, on est en train actuellement de développer des solutions qui pourraient nous permettre de compenser les pertes d'habitat, pour les proposer éventuellement aux autorités.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Comtois.

2755

Allez-y, monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2760

Vous avez rien mentionné concernant le ruisseau Saint-Claude, et les autres, pour le gazoduc, les traverses de rivières par la méthode de tranchées.

Est-ce qu'il y a des préoccupations, je peux poser la question de votre côté, et évidemment au ministère concerné, le ministère des Ressources naturelles.

2765

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Kelly.

2770

PAR M. GLENN KELLY:

Monsieur Comtois va parler du ruisseau Saint-Claude.

En ce qui concerne le gazoduc et la traverse des trois (3) rivières par forage directionnel, il y a pas d'impact de prévu.

2775

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a pas de perturbation du niveau hydrique.

2780

PAR M. GLENN KELLY:

Exactement.

2785

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

Monsieur Comtois, allez-y.

2790

PAR M. YVES COMTOIS:

Oui, d'accord. Alors pour ce qui est du ruisseau Saint-Claude comme tel, bon, il y a pas d'espèces rares ou menacées, ou à statut vulnérable dans ce contexte-là.

2795 Les mesures d'atténuation que l'on propose, essentiellement, c'est la restauration du ruisseau Saint-Claude.

Peut-être, si on peut montrer, essentiellement ici, alors ici, permettez-moi de revenir en arrière, alors ce que j'aimerais indiquer ici à la Commission, voici le trajet qu'avait le ruisseau Saint-Claude en 1963, et voici maintenant le trajet du même ruisseau en 2006.

Et ce que propose le projet, alors c'est d'intervenir sur le tronçon qui est délimité par les deux (2) petites lignes blanches, et donc, de dévier cette portion vers le sud.

2805 Essentiellement, c'est la même longueur, sauf que le nouveau tronçon va être un peu plus long et donc, va permettre de recréer les habitats et même plus, par rapport à ce que c'était avant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2810 D'accord.

PAR M. YVES COMTOIS:

2815 Dans ce contexte-là, on ne pense pas, ça reste bien sûr à la discrétion des autorités, mais on ne pense pas qu'il soit nécessaire...

PAR LE PRÉSIDENT:

2820 D'accord.

J'aimerais, avant de prendre la deuxième question de madame Rochon, j'aimerais, monsieur Simpson, monsieur Yves Simpson, de Pêches et Océans Canada...

2825 **PAR M. CLAUDE BRASSARD:**

Étant donné que le thème était en milieu aquatique, j'ai pris sa place, Claude Brassard.

PAR LE PRÉSIDENT:

2830 Ça me fait plaisir, monsieur Brassard.

Alors avez-vous autre chose à ajouter par rapport à ce qui a été dit concernant...

2835 **PAR M. CLAUDE BRASSARD:**

Oui, je voudrais ajouter un mot, parce que madame a parlé de la Loi sur les pêches et des espèces à statut particulier, je vais juste faire une petite parenthèse en premier sur la Loi sur les espèces en péril, il y a une espèce qui a un potentiel d'être inscrite à la Loi des espèces en péril, qui est la loi fédérale, l'aide fédérale à la protection des espèces menacées, et puis c'est le bar rayé.

2840 Mais qui a été en consultation publique, à l'automne dernier, si je me trompe pas, oui, au début 2005 plutôt, et la décision du gouverneur en conseil devra être prise à l'automne 2007 sur son statut. Alors on peut pas dire que le bar rayé est présentement sous protection de la Loi des espèces en péril, parce qu'il a pas encore été nommé.

2845 Au point de vue de la Loi sur les pêches, oui, l'article 35 s'applique, celui qui dit, en gros, que c'est interdit de causer un impact négatif sur le poisson, oui, il y a un impact d'un hectare (1 ha), une destruction, oui, il y a une détérioration d'à peu près la superficie du navire à l'aire de navigation, oui, le ruisseau Saint-Claude devra être reconstruit et réaménagé, et puis oui, il va y avoir des impacts pendant la construction.

2855 On sait bien qu'un gros chantier comme ça, on n'a pas demandé de question sur le bruit, par exemple. On apprend que l'impact physiologique...

PAR LE PRÉSIDENT:

2860 Les bruits sous-marins.

PAR M. CLAUDE BRASSARD:

Les bruits sous-marins, oui.

2865 Ça fait que le projet de compensation comme tel, je voulais apporter une précision, c'est un projet qui doit être bon pour le poisson, c'est le poisson qui perd cette superficie-là, pour atteindre le bilan "aucune perte nette", il faut que le projet soit un projet d'aménagement pour les poissons.

2870 Et c'est vrai qu'on a eu des discussions avec le promoteur, on attend une proposition dans ce sens.

PAR LE PRÉSIDENT:

2875 D'accord.

Monsieur Trencia, oui.

PAR M. GUY TRENCIA:

2880 Oui, c'était pour compléter, parce que la question de madame Rochon était quand même assez large et parmi des mesures générales pour l'ensemble des espèces, et madame Rochon a également mentionné des espèces qui pouvaient être désignées en vertu de la Loi provinciale sur les espèces menacées, l'éperlan arc-en-ciel, il y a une population qui a été désignée menacée, qui est à proximité, en aval par contre. C'est l'éperlan arc-en-ciel qui fraie au ruisseau de l'Église, à Beaumont.

2885 On a des opérations à cet endroit-là, et les larves partent du ruisseau de l'Église, qui est à quelques kilomètres, pour aller vers l'aval. Donc probablement que ces larves-là, je dis bien "probablement", ne seront pas touchées par les opérations du terminal méthanier.

2890 Il y a également l'alose savoureuse, qui est une espèce désignée en vertu de la loi provinciale, qui peut circuler par contre dans le secteur, qui est répertoriée dans nos dossiers.

2895 Également, des espèces qui sont non pas désignées mais susceptibles d'être désignées, on pense entre autre à l'esturgeon jaune du Saint-Laurent qui fait l'objet de mesures assez drastiques au niveau de la Régie des pêcheries commerciales. Et l'esturgeon noir.

C'était aussi pour aborder cet aspect-là de la question de madame Rochon.

2900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2905 Je vais vous demander, madame Rochon, de revenir après la pause avec votre deuxième question, c'est possible?

PAR Mme SUZANNE ROCHON:

Oui, d'accord.

2910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2915 Alors on va prendre une pause de quinze (15) minutes.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2920

**REPRISE DE LA SÉANCE
SUZANNE ROCHON (SUITE)**

PAR LE PRÉSIDENT:

2925

Madame Rochon, allez-y, prenez place, on va commencer par votre deuxième question. On va attendre que le reste des personnes-ressources et monsieur Kelly soient là.

2930

Alors avant que vous commenciez, madame Rochon, j'aimerais demander à monsieur Arbour juste une clarification, on va essayer d'avoir l'information qui pourrait séparer la contribution nette du projet par rapport aux composés volatiles organiques qui sont des précurseurs, etc., dans l'érection de zone et éventuellement de smog.

2935

Alors c'est pas sûr qu'on va pouvoir faire ça, mais si on le fait, vous dites que le logiciel nécessaire à évaluer les effets sur la santé, il n'est pas vraiment de votre expertise, alors on est mieux d'envoyer cette information à Santé Canada, c'est ça que j'ai compris.

PAR M. SIMON ARBOUR:

2940

Santé Canada, tout dépendant de la base de données qui est nécessaire pour faire les calculs, c'est eux qui ont produit le logiciel, donc ils seraient plus en mesure.

2945

Nous, de notre côté, on peut quand même faire certaines recherches à savoir si, par exemple, il y a des valeurs établies au niveau de la santé, à savoir par exemple si pour tel niveau d'augmentation de SO₂ dans l'atmosphère ou de COV, on peut associer à par exemple des valeurs en termes de personnes atteintes de troubles d'asthme ou encore d'hospitalisations.

PAR LE PRÉSIDENT:

2950

D'accord.

PAR M. SIMON ARBOUR:

2955

Je vais essayer de vérifier cette information-là, mais c'est sous réserve.

PAR LE PRÉSIDENT:

2960

L'information va être disponible à votre ministère également, pour en faire bon usage s'il faut.

Madame Rochon, votre deuxième question, s'il vous plaît.

PAR Mme SUZANNE ROCHON:

2965 Oui, pouvez-vous dire clairement à la population si une espèce faisant partie de la liste
des espèces menacées ou susceptibles d'être ainsi désignées, et si son habitat sont des
éléments du milieu qui devaient être considérés comme ayant une valeur moyenne, tel que décrit
dans les études d'impact, ou si au contraire, en vertu de la protection dont ils font l'objet, ces
éléments devraient se voir attribuer une valeur forte.

2970

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Kelly, madame Rochon questionne la qualification que vous avez faite de la
valeur intrinsèque de ces espèces qui auraient impact, j'imagine, sur ce que vous avez l'intention
d'en faire.

2975

PAR M. YVES COMTOIS:

Oui, en fait, c'est sûr qu'une espèce dont l'habitat, une espèce c'est-à-dire qui serait
menacée devrait bien sûr avoir une valeur forte, par contre une espèce qui est susceptible d'être
menacée, on peut la classer moyenne.

2980

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors madame Rochon, je vous invite à expliquer pourquoi les qualifications retenues par
le promoteur du projet ne sont pas correctes selon vous, et on va vous entendre à la deuxième
partie.

2985

PAR Mme SUZANNE ROCHON:

2990

Bon, d'accord.

Alors le seul objectif, c'est de s'assurer que la Loi sur les espèces menacées soit
appliquée avec un minimum de rigueur.

2995

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va de soi. Et on va interpeller le gouvernement pour ça.

3000

PAR Mme SUZANNE ROCHON:

Juste pour terminer, puis-je demander le dépôt du document suivant, "Atlas des habitats
critiques connus ou d'intérêt particulier pour les poissons du fleuve Saint-Laurent entre le port de
Montréal et l'île aux Coudres".

3005

PAR LE PRÉSIDENT:

Et qui est le détenteur de ce document, madame, qui en a la propriété ou la garde?

3010 On va envoyer la question à monsieur Michon.

PAR Mme SUZANNE ROCHON:

3015 J'ai le titre exact que je pourrais vous donner. C'est parce que cet atlas contient, sur sa carte, trois (3) frayères d'éperlan arc-en-ciel...

PAR LE PRÉSIDENT:

3020 Ce qui m'importe, c'est de s'assurer que le document vous soit disponible, enfin au public.

Qui est l'éditeur du document.

PAR Mme SUZANNE ROCHON:

3025 L'éditeur, présentement, je ne l'ai pas, mais je pourrai vous le trouver.

PAR LE PRÉSIDENT:

3030 S'il vous plaît. Vous transmettez ça au secrétariat de la Commission. Merci madame.

Monsieur Michon, avez-vous quelque chose à ajouter?

PAR M. PIERRE MICHON:

3035 Je crois connaître ce document comme étant un produit de la Faune, ministère Faune Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

3040 Très bien. Alors on sait à quelle porte frapper.

3045

RÉGIS CAUCHON

3050

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Régis Cauchon, s'il vous plaît. Toujours dans le sujet de l'après-midi, parce que des gens, légitimement, se sont plaints, des participants à l'audience.

3055

PAR M. RÉGIS CAUCHON:

Jusqu'à date, on n'a jamais dérogé!

3060

Si vous le permettez, messieurs, j'aimerais porter à votre attention deux (2) photos illustrant les bateaux pompes de dernière génération, en action, qui sont dotés de canons orientables qui ont une capacité d'extension très grande, car ils peuvent projeter deux mille trois cents mètres cubes (2300 m³) d'eau à l'heure. Ces deux (2) canons orientables là sont actionnés de la timonerie et l'équipage est protégé de la chaleur par un écran d'eau.

3065

La plus petite photo est l'un des remorqueurs...

PAR LE PRÉSIDENT:

3070

Mais ça a rapport avec quoi, monsieur Cauchon?

PAR M. RÉGIS CAUCHON:

3075

C'est tout simplement aller un peu corriger le tir de ce qui était prétendu hier, concernant les possibilités que les "hoses" de pompier utilisées sur les navires appelés à lutter...

PAR LE PRÉSIDENT:

3080

Ça, vous allez avoir tout le loisir de corriger ça avec la deuxième partie, je compte sur votre présence. Message reçu.

Allez-y pour vos deux (2) questions.

PAR M. RÉGIS CAUCHON:

3085

Il est connu de tous, les pêcheurs, les plongeurs surtout, les infrastructures immergées sont des hauts lieux d'activité halieutique.

3090

Est-ce que l'impact sur la faune aquatique, un peu en complémentaire de ce que madame posait comme question, a été évalué, et plutôt que d'avoir comme résultat une perte d'habitat de poisson, est-ce que c'est possible qu'il y ait une augmentation du cheptel, éventuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3095

PAR M. RÉGIS CAUCHON:

Est-ce que le phénomène de peuplement sera considéré à l'encontre du possible phénomène de raréfaction, ou de disparition, ou de baisse.

3100

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3105

Monsieur Kelly, allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

Oui monsieur le Président, monsieur Comtois va répondre.

3110

PAR M. YVES COMTOIS:

Oui, effectivement, on voit souvent que les structures de quais, ces choses-là, attirent les poissons, surtout parce qu'il y a des algues, il y a une certaine faune benthique qui colonise les pieux et ça attire les poissons, ça attire aussi en termes d'habitat.

3115

Maintenant, lors des discussions dont j'ai parlé tout à l'heure avec Pêches et Océans, on a discuté de cet aspect-là. Maintenant, Pêches et Océans ne reconnaît pas les structures de récifs artificiels...

3120

PAR LE PRÉSIDENT:

Comme étant une compensation légitime.

3125

PAR M. YVES COMTOIS:

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3130

D'accord. Alors voici la première question.

La deuxième.

3135 **PAR M. RÉGIS CAUCHON:**

3140 Seconde question. Le promoteur faisait, lors de la présentation du projet pour lequel nous sommes réunis, une constatation, c'est-à-dire que le méthane ne s'enflamme pas s'il est pas en concentration dans l'air entre cinq (5 %) et quinze pour cent (15 %). Si je comprends bien, en deçà et au-delà de ces valeurs, il y aura pas de flamme.

3145 Est-il possible que vous nous instruisiez sur le comportement et les caractéristiques d'inflammabilité et de nocivité des gaz suivants qu'on retrouve un peu partout, le butane qui est présent dans les fers à friser, ce que j'utilise pas toutefois, l'oxygène, l'hydrogène présents dans les hôpitaux, l'acétylène dans tous les garages, et le propane qui est utilisé presque partout sur les patios et dans les sites de camping.

PAR LE PRÉSIDENT:

3150 J'aimerais peut-être qu'on revienne avec cette question demain, je la retiendrai, promis, pour la séance sur la sécurité. On aura le loisir de poser la question. Promis, monsieur Cauchon.

PAR M. RÉGIS CAUCHON:

3155 Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

3160 Merci beaucoup.

PIERRE CADORETTE

3165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'invite monsieur Pierre Cadorette, s'il vous plaît.

3170 Monsieur Kelly, avez-vous bien pris note de la question de monsieur Cauchon?

PAR M. GLENN KELLY:

3175 Ici, j'ai oxygène, hydrogène, acétylène, propane et butane.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça.

3180 **PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur le Président, les émissions fugitives, cent tonnes (100 t) par année déjà incluses dans le tableau du bilan des gaz à effet de serre.

3185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent, c'est consigné dans le verbatim, alors les gens pourront le consulter. Et on va attendre les chiffres concernant l'inventaire global, et on verra ça représente une augmentation de combien exactement par rapport aux composés volatiles organiques.

3190

Alors monsieur Cadorette, allez-y avec vos deux (2) questions.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3195 Oui, bonjour monsieur le Président et les Commissaires. J'aimerais qu'on vérifie le branchement si c'est correct pour mon portable.

PAR LE PRÉSIDENT:

3200

Vous avez besoin de projeter quelque chose pour la clarté de votre question?

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3205

Oui, pour une mise en contexte de ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce serait utile d'ouvrir le portable.

3210

PAR M. PIERRE CADORETTE:

Alors vous comprendrez ma nervosité!

PAR LE PRÉSIDENT:

3215

Aucun problème.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3220 Première apparition au BAPE de ma vie!

3225 Mes deux (2) questions vont porter sur les peuplements forestiers touchés par l'implantation des installations terrestres du terminal. S'il vous plaît, je demanderais à l'initiateur de bien vouloir projeter à l'écran la figure 6.6 de l'annexe A du tome 3, volume 1, qui localise les peuplements forestiers; alors figure 6.6.

PAR LE PRÉSIDENT:

3230 On va attendre qu'il trouve...

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3235 Oui, pas de problème. Et il y aura aussi la figure 6.4, qui montre aussi le plan de reboisement finalement, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

Une question tout à fait au cœur du thème de l'après-midi, merci monsieur Cadorette.

3240 **PAR M. PIERRE CADORETTE:**

Pendant que vous cherchez ça, s'il vous plaît, je vais vous mettre en contexte.

3245 Je travaille comme conseiller forestier sur la rive sud de Québec depuis 1986, dans le cadre du Programme provincial d'aide de la mise en valeur des forêts privées, et je connais très bien les plantations qui croissent, qui ont été établies et subventionnées par nos impôts dans ce programme de subvention gouvernementale.

3250 Tout comme plusieurs intervenants...

PAR LE PRÉSIDENT:

Et voilà.

3255 **PAR M. PIERRE CADORETTE:**

Celle-ci, c'est les peuplements forestiers, celle-là, d'accord.

3260 Tout comme plusieurs intervenants interpellés durant le processus de recevabilité de l'étude d'impact, je suis très préoccupé par le déboisement à venir, et étant donné la difficulté de pouvoir visualiser correctement les superficies touchées, voici ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3265 Allez-y.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3270 Est-ce que le promoteur pourrait nous décrire et localiser précisément les peuplements naturels couvrant les dix-huit hectares (18 ha) qui seront détruits.

PAR LE PRÉSIDENT:

3275 D'accord.

Monsieur Kelly, allez-y avec la première question.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3280 Peut-être à l'aide de la souris, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

3285 Bien, il va prendre les moyens nécessaires pour se faire comprendre correctement.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

J'en suis certain, je m'excuse.

3290 **PAR M. GLENN KELLY:**

Je vais demander à monsieur Comtois.

PAR M. YVES COMTOIS:

3295 Oui monsieur le Président, les secteurs qui seront touchés...

PAR LE PRÉSIDENT:

3300 D'abord, délimitez les dix-huit hectares (18 ha) en question.

PAR M. YVES COMTOIS:

3305 En fait, les dix-huit hectares (18 ha) en question sont constitués de la berme qui est ici, de la berme qui est ici, de tout le périmètre du terminal, ainsi que deux (2) espaces additionnels qui sont situés de part et d'autre du petit étang qui est ici, dont on aura besoin en période de construction. Ainsi que l'aire ici qui devra être déboisée pour la torchère et la berme qui est ici.

3310 Maintenant, si on parle de dix-huit point huit hectares (18,8 ha), il faut distinguer les boisés des plantations, parce qu'au total, ce que je viens de vous montrer fait plus que dix-huit hectares (18 ha), ça fait en fait vingt-huit hectares (28 ha).

PAR LE PRÉSIDENT:

3315 Dix-huit hectares et quelques font vingt-huit hectares (28 ha).

PAR M. YVES COMTOIS:

3320 Le total de ce que je viens d'indiquer qui serait déboisé, ça inclut non seulement les boisés, mais également ce qui apparaît en bleu ici, qui sont des plantations.

PAR LE PRÉSIDENT:

3325 Compris.

Pour ce qui est des essences touchées, c'est ça que vous avez posé comme question?

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3330 Ma question, c'était de pouvoir définitivement, bien précisément, localiser les peuplements touchés, qui sont dits dix-huit hectares (18 ha) qui vont être détruits, de même que les plantations. Je trouve – OK je le dirai pas!

PAR LE PRÉSIDENT:

3335 D'abord, vous cherchez l'information. Ce que vous trouvez, on va l'entendre plus tard.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3340 Oui, je le sais. Mais là, je veux quand même arriver à ma question, parce que j'ai assez travaillé pour pas, faire de quoi de factuel, s'il vous plaît.

La figure 6.4 démontre le plan de reboisement, on pourrait passer à celle-là, s'il vous plaît.

3345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais on n'a pas encore répondu à votre question, la nature exacte des essences. Vous voulez avoir l'information ou pas?

3350 **PAR M. PIERRE CADORETTE:**

Oui, je veux absolument le savoir.

3355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais alors, est-ce qu'on peut demander à monsieur Comtois de compléter l'information.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3360 Oui, absolument. Je suggère de prendre la figure 6.4, parce qu'elle se présente mieux pour à peu près localiser les aires qui seront détruites, et c'est un manque à l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

3365 D'accord, on va aller à la figure 6.4, si c'est possible.

PAR M. YVES COMTOIS:

3370 C'est ça, juste pour rappeler, c'est ça, ce qui est indiqué en bleu sur la figure qui est à l'écran actuellement, sont les zones qui sont actuellement des plantations.

Les autres secteurs, ce qui est en vert, ce sont des érablières potentielles.

3375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous dites "potentielles"?

PAR M. YVES COMTOIS:

3380 Bien c'est-à-dire, c'est des érablières qui rencontrent les critères pour être potentiellement des érablières en termes de nombre de tiges à l'hectare.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3385 En termes de production de sirop, pas de tiges à l'hectare, de production de sirop d'érable.

PAR LE PRÉSIDENT:

3390 Monsieur Cadorette, il donne sa définition; si la définition n'a pas de pertinence, vous allez nous expliquer pourquoi en temps et lieu. Vous avez le droit de le faire.

Monsieur Comtois, continuez.

3395 **PAR M. YVES COMTOIS:**

Bon, c'est ça. Et les autres boisés, bien là, il y a du hêtre, il y a d'autres espèces qui sont plus adaptées au milieu qui est relativement humide dans ce coin-là.

3400 Si on passe maintenant à la figure suivante, on voit ici le plan de reboisement, d'accord. Alors ce qui était prévu initialement, c'était de reboiser essentiellement les talus visuels, avec des arbres à grand gabarit, ici également.

PAR LE PRÉSIDENT:

3405 De quelle espèce ou quelle essence?

PAR M. YVES COMTOIS:

3410 On prévoyait à peu près cinquante-cinquante (50 %-50 %), des résineux et des feuillus.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3415 Je m'excuse!

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, il va finir sa réponse, monsieur Cadorette.

3420 **PAR M. PIERRE CADORETTE:**

C'est parce que ce n'est pas la question que j'ai posée.

PAR LE PRÉSIDENT:

3425 Écoutez, il va donner la réponse, on a la courtoisie d'écouter la réponse, on va pas l'interrompre tout le temps.

3430 Et si la question n'est pas correctement répondue, vous allez nous expliquer pourquoi et on va tenir compte de votre opinion, garanti.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

D'accord.

3435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le 22 janvier, madame, oui! Et c'est ce qui est voulu par le législateur et le gouvernement.

3440 Madame, vous n'avez pas le droit d'interpeller la Commission à partir de votre siège, et je compte sur votre coopération, s'il vous plaît.

Allez-y, monsieur Comtois.

3445 **PAR M. YVES COMTOIS:**

Alors c'est ce qui était prévu dans l'étude d'impact.

3450 Suite aux questions que le ministère nous a posées, on a augmenté la superficie reboisée pour inclure également ce qui est ici en rouge, et également dans le secteur ici, qui était des aires de chantier, qui avaient été tout simplement proposées d'être réensemencées mais maintenant, on propose de les reboiser.

PAR LE PRÉSIDENT:

3455

Monsieur Cadorette, puisque c'est la première fois que vous vous adressez à une commission du BAPE, je vais vous permettre de dire ce que vous aviez envie de dire tout à l'heure.

3460 **PAR M. PIERRE CADORETTE:**

Oui, c'est que ma question que j'ai posée, est-ce que le promoteur pourrait nous décrire et localiser précisément les peuplements naturels couvrant les dix-huit hectares (18 ha) qui seront détruits.

3465

Tu sais, il y a eu un début de réponse, mais vous comprenez que le fait que ça ne soit pas indiqué clairement lesquels seront détruits, j'ai demandé à ce qu'on se serve de cette figure-ci, qui est présentement à l'écran, la 6.4 – je vais continuer – pour essayer de tenter de localiser pas pire précisément ce qui sera détruit, c'est-à-dire...

3470

PAR LE PRÉSIDENT:

On a compris.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3475

Je continue, parce que c'était l'aspect de ma deuxième question, pour tenter de délimiter précisément les dix-huit hectares (18 ha) de peuplement naturel qui seront détruits ainsi que les plantations qui seront détruites. Parce que là...

PAR LE PRÉSIDENT:

3480

On a compris, monsieur.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3485

Alors ma question vraiment finale, je m'excuse mais c'est vrai, je veux le préciser, j'ai demandé de nous localiser les peuplements naturels qui seront détruits et ainsi que les plantations, la superficie touchée des plantations et la quantité d'arbres qui seront détruits, s'il vous plaît. C'est ça ma question.

3490

Quand j'ai référé à la figure 6.4, je pense que ce n'est pas le plan de reboisement que je veux entendre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3495

Mais est-ce qu'on peut leur laisser la chance de répondre?

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3500

Oui. Ma question est plus précise, elle est plus précise, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3505

Oui, oui, c'est précis depuis un moment.

Allez-y, monsieur Comtois, identifiez les essences précises, les endroits précis et de préférence, la quantité d'arbres touchés. La localisation, évidemment, sera moins précise qu'un plan cadastral, vous comprenez, on peut pas produire ça tout de suite, séance tenante.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3510

Non, je le demande pas, mais je tiens à ce que ce soit fait, par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

3515

D'accord.

PAR M. YVES COMTOIS:

3520 Monsieur le Président, vous avez ici un tableau qui indique donc quel va être l'impact du projet sur la végétation.

3525 Alors dans les terrains qui sont sous option où sera implanté le terminal, le déboisement requis, comme on le voit, est de cinquante virgule sept hectares (50,7 ha). De ce nombre, on va en reboiser vingt-huit (28 ha), et il y aura donc des pertes nettes de l'ordre de vingt-deux virgule sept hectares (22,7 ha).

C'est la meilleure réponse que je peux faire à monsieur pour l'instant, parce que...

PAR LE PRÉSIDENT:

3530 Avez-vous de l'information plus précise que ça, concernant les espèces touchées et les quantités.

PAR M. YVES COMTOIS:

3535 On a des inventaires au niveau botanique des espèces, mais on n'a pas un inventaire forestier exhaustif de ce qui est touché dans ce secteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3540 Avant de vous donner la parole pour une deuxième question, monsieur Cadorette, je me tourne vers monsieur Michon.

3545 Est-ce que l'inventaire monté par l'initiateur du projet, côté couvert végétal forestier, vous le qualifiez comment, est-ce qu'il manque d'information et si oui, de quel ordre.

PAR M. PIERRE MICHON:

3550 L'inventaire qui a été fait a été jugé satisfaisant par le ministère des Ressources naturelles qui comprend le secteur Forêt.

PAR LE PRÉSIDENT:

3555 D'accord.

Monsieur Cadorette, allez-y avec votre deuxième question.

Évidemment, vous avez tout le loisir de commenter ça, on compte sur vous pour le faire.

3560 **PAR M. PIERRE CADORETTE:**

Ah là, je vous ai compris parfaitement. Sauf que devant la présence d'experts avec le promoteur, comme ça, c'est peut-être là le temps de sortir le chose.

3565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est pas voulu, le processus n'est pas fait pour ça.

3570 **PAR M. PIERRE CADORETTE:**

Pour finaliser la réponse que j'ai demandée la première fois, donc si je veux avoir une réponse nette, les peuplements naturels, ce sera, comme vous avez dit dans l'étude d'impact, dix-huit hectares (18 ha) environ, peut-être plus, peut-être moins. Ce qui est inscrit dans votre tableau...

3575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous vous adressez à moi.

3580 **PAR M. PIERRE CADORETTE:**

Oui. Et les plantations, de ce que je vois sur le tableau, déboisement requis, trente et un point huit hectares (31,8 ha) des plantations résineuses. Est-ce que c'est ça.

3585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dernière clarification de la première question, monsieur Comtois.

3590 **PAR M. YVES COMTOIS:**

Oui, c'est essentiellement des résineux, il y a un tout petit secteur d'érables qui a été planté, mais qui est vraiment tout petit.

3595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Waaub a une question et après, on revient à votre deuxième question, monsieur Cadorette. Monsieur Waaub.

3600 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Donc dans le cadre des Affaires municipales, les municipalités ont aussi le pouvoir de réglementer, de préserver les boisés existants.

Est-ce que la Ville de Lévis a une réglementation sur la protection des boisés, reliée à ce type de zonage.

3605

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boulay.

3610

PAR M. PIERRE BOULAY:

Pour ce qui concerne la réglementation de la Ville de Lévis sur cet item, je dois en référer au Service d'urbanisme, et je pourrai vous donner la réponse demain.

3615

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Cadorette, votre deuxième question.

3620

PAR M. PIERRE CADORETTE:

En tout cas, c'est très dur de pas passer un commentaire sur la réponse du monsieur de la Ville de Lévis. Je m'en abstiens, je m'en abstiens, je m'en abstiens! Je passe tout de suite à ma deuxième question, monsieur Samak.

3625

PAR LE PRÉSIDENT:

On a pris note de vos efforts!

3630

PAR M. PIERRE CADORETTE:

J'ai bien compris, j'y vais.

PAR LE PRÉSIDENT:

3635

On apprécie.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

Sauf juste une note sur le dernier tableau et ce que je peux comprendre...

3640

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, c'est fini de commenter le tableau, vous allez le faire pour nous après.

3645 **PAR M. PIERRE CADORETTE:**

Oui, d'accord.

Alors bon, si on pouvait brancher mon canon, s'il vous plaît, pour ma deuxième question.

3650

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce n'est pas de gaieté de cœur que je me vois obligé de faire tous ces commentaires-là, je vous jure.

3655

PAR M. PIERRE CADORETTE:

J'imagine que c'est pas simple.

3660

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y. Est-ce que l'ordinateur de monsieur Cadorette est branché.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3665

"Pas d'entrée", c'est marqué. Je m'excuse.

PAR LE PRÉSIDENT:

3670

Prenez votre temps.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

Vous me pardonnez. Le budget est un peu dépareillé.

3675

C'est tout simple, c'est Power Point, MacIntosh. C'est très simple, on lâche ça et ça va partir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3680

Il faut pas faire de pub durant l'audience!

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3685

Ça a très bien fonctionné tantôt, il y a tu quelqu'un dans la salle qui peut nous aider. C'est simple, il faut juste le lancer. Je m'excuse encore une fois, ça a l'air fou, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3690 Est-ce qu'on peut tout de même essayer de poser la question ou c'est pas posable sans...

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3695 C'est effrayant, c'est une tragédie!

PAR LE PRÉSIDENT:

3700 En attendant, si vous voulez bien, monsieur Waaub a une question, qui vous donnerait un peu plus de temps pour régler le problème technique.

Allez-y, monsieur Waaub. À qui la question?

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

3705 Au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Votre ministère est-il satisfait des mesures d'atténuation identifiées par le promoteur concernant les habitats forestiers, les mesures, si on comprend bien pas vraiment un plan de compensation mais un plan de reboisement avec des feuillus et des résineux.

3710

PAR LE PRÉSIDENT:

3715 Monsieur Demers, on sait que c'est pas votre domaine mais il y a un collègue de votre ministère dans la salle qui pourrait répondre à la question de monsieur Waaub ou pas. Sinon, on pourrait attendre la réponse.

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

3720 Non, je crois pas qu'il y ait des gens du secteur Forêt. Par contre, je peux prendre la question en délibéré, mais à ma connaissance, ça a été jugé acceptable. Mais je peux vérifier.

PAR LE PRÉSIDENT:

3725 D'accord, on va attendre la réponse.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

Bon, est-ce qu'on pourrait avoir un portable, j'ai le CD.

3730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je crois que c'est toujours possible de poser la question quand même, allez-y, même approximativement. Si vous voulez la raffiner plus tard, avec plaisir.

3735 **PAR M. PIERRE CADORETTE:**

C'est parce que la mise en contexte visuelle aidait beaucoup, comme souvent...

PAR LE PRÉSIDENT:

3740

Je comprends tout ça, le raffinement viendra, on va l'accepter. Allez-y.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3745 Alors aux troisième et quatrième paragraphes, à la page 6.44 du tome 3, volume 1, au chapitre "Végétation terrestre", l'initiateur mentionne dans l'étude d'impact:

3750 "La végétation arborescente subira une perturbation faible puisque la superficie déboisée actuellement occupée par des arbres, dix-huit hectares (18 ha), représente vingt-deux pour cent (22 %) des peuplements, etc."

On rentre dans des chiffres sur les propriétés de Rabaska. À mon mémoire, je pourrai mieux développer.

3755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La question.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3760

Ma question, alors pour aider à la compréhension de ma question qui portera précisément sur les plantations, j'aurais voulu vous présenter les photos, je ne peux pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

3765

On a compris ça, oui.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3770 D'accord. Si quatre-vingts pour cent (80 %) des plantations ont plus de dix (10) ans, des plantations ont été établies en 1994-95-96-97 principalement, et ces plantations-là sont regroupées en stratification forestière en un seul bloc, elles doivent être regroupées comme ça

3775 selon les normes de stratification forestière, elles représentent quatre-vingt-deux pour cent (82 %) de la superficie, ces plantations qui ont plus de dix (10) ans, alors que le promoteur dit que la majorité des plantations ont entre cinq (5) et dix (10) ans...

PAR LE PRÉSIDENT:

3780 Vous êtes en train de contredire de l'information, c'est pas le moment, monsieur Cadorette.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3785 Si quatre-vingts pour cent (80 %) des plantations ont plus de dix (10) ans, et je demande à la Commission ou aux personnes responsables du MRN de vérifier...

PAR LE PRÉSIDENT:

3790 C'est quoi la question, monsieur Cadorette, je vous en prie!

PAR M. PIERRE CADORETTE:

Trouvez-vous acceptable...

3795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Trouvez-vous acceptable, une question, d'accord.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3800 Trouvez-vous acceptable que l'initiateur ignore de caractériser ces plantations...

PAR LE PRÉSIDENT:

3805 Très bien, j'ai compris la question.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3810 ... qui sont des peuplements forestiers selon les normes – non, là je vais la compléter, je la pose – qui sont des peuplements forestiers selon les normes de stratification du MRN et qui, par le fait même de les ignorer...

PAR LE PRÉSIDENT:

3815 Monsieur Cadorette, je vous arrête, s'il vous plaît. Je vous ai invité d'éviter des questions à caractère polémique, vous ne trouvez pas scandaleux que, vous ne trouvez pas acceptable, parce que ce sont des questions qui n'ajoutent pas grande valeur à l'information dans cette phase de l'audience.

3820 Je vous ai prié de se tenir à cette conduite je ne sais pas combien de fois, je vais l'accepter une dernière fois.

Monsieur Michon, trouvez-vous ça acceptable que l'initiateur du projet se conduit de la sorte, à propos du couvert forestier.

3825 Voulez-vous répéter encore la question?

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3830 Oui, je vais la mettre très simple, est-ce que vous acceptez...

PAR LE PRÉSIDENT:

3835 Monsieur Cadorette, non, non, vous allez vous adresser à la Commission. La question a été comprise, la Commission considère que la question est comprise, on va laisser monsieur Michon répondre, s'il vous plaît. S'il vous plaît, je vous en prie.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3840 Non, mais puisqu'on parle d'arbres – c'est pas possible de pas poser la question!

PAR LE PRÉSIDENT:

3845 Monsieur Michon, voulez-vous répondre, s'il vous plaît.

PAR M. PIERRE MICHON:

3850 Moi, évidemment, au niveau de la forêt, on s'en remet au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. S'ils ont des ressources, des informations qui viennent de là, c'est d'autant plus vrai que c'est un peu de leur responsabilité de vérifier si l'information, elle utilise si on veut les bonnes bases d'information.

3855 Alors la réponse qu'on a eue, c'est que l'inventaire ou les méthodes qui ont été utilisées sont acceptables. Alors il restera à vérifier s'il y a eu une faiblesse ou un manque dans la vérification des informations, il s'agit de les citer, on va voir s'il y a pas, effectivement...

PAR LE PRÉSIDENT:

Des erreurs dans la qualification de l'inventaire.

3860 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3865

Et monsieur Cadorette, on compte sur vous pour nous démontrer les défaillances de la méthode utilisée par l'initiateur du projet. Je ne vois pas l'urgence absolument de le faire maintenant; la semaine du 22 janvier, monsieur Kelly n'aura pas le droit de parole, vous allez avoir le droit de parole autant que vous voulez.

3870

Je ne comprends pas la passion – enfin bref, voilà. Je vais vous permettre un commentaire avant de boucler la boucle pour votre deuxième question, avez-vous un commentaire à faire, je vois bien que oui. Allez-y rapidement, s'il vous plaît, pour ne pas léser le droit des autres.

3875

PAR M. PIERRE CADORETTE:

Absolument.

3880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y!

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3885

C'est quand les plantations ont à partir de dix (10), onze (11), douze (12) ans, deviennent des arbres...

PAR LE PRÉSIDENT:

3890

Là, vous revenez à la méthode, vous allez le faire...

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3895

Alors là, je vais déposer le dépliant de l'Agence forestière de mise en valeur des forêts privées...

PAR LE PRÉSIDENT:

3900 Allez-y, à la secrétaire.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

3905 ... chez qui vous pourrez vérifier les données sur les plantations.

PAR LE PRÉSIDENT:

3910 Monsieur Cadorette, merci!

DENIS BERNIER

PAR LE PRÉSIDENT:

3915 Monsieur Denis Bernier, s'il vous plaît. Est-ce que monsieur Bernier est dans la salle?

3920 Bonjour monsieur Bernier, allez-y avec vos deux (2) questions qu'on espère conformes au sujet de l'après-midi. Allez-y.

PAR M. DENIS BERNIER:

3925 Minimum deux (2). Dans l'étude d'impact, à la page 6.61 du tome 3, il est dit que:

3930 "Les effets du projet sur l'herpétofaune seront atténués par – je cite – le maintien autour de l'étang d'un régime hydrique propre à soutenir ces caractéristiques en tant qu'habitat aquatique favorable à la faune."

3935 Ma question: que c'est que ça veut dire!

PAR LE PRÉSIDENT:

3940 Excellent! Monsieur Kelly, allez-y. Un exercice d'exégèse.

PAR M. GLENN KELLY:

3945 Monsieur Comtois.

PAR M. YVES COMTOIS:

3940

Ça veut dire qu'on va tout mettre en oeuvre pour ne pas perturber ce milieu qui est important pour les batraciens et les reptiles, comme les grenouilles entre autres.

3945

Et entre autres, cet étang-là, actuellement, est alimenté par le ruisseau Saint-Claude, mais c'est une portion du ruisseau Saint-Claude qui ne sera pas touchée par nos travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

3950

Quand vous dites, on va tout mettre en oeuvre, est-ce que vous pouvez partager avec nous quelques moyens que vous avez l'intention de mettre en oeuvre, juste pour compléter le tableau un peu.

PAR M. YVES COMTOIS:

3955

Oui, en fait, on a vu tout à l'heure justement les zones qui étaient réservées pour la construction, et vous avez vu que ces zones faisaient le tour complètement et on garde une bande tampon tout le tour de l'étang, pour éviter justement de perturber cet étang-là.

3960

D'autre part, pour ce qui est du ruisseau Saint-Claude, lorsqu'on va construire la portion sud du ruisseau, on va la construire avant bien sûr de procéder au détournement, et ce qui fait que le transfert, si vous voulez, de l'écoulement de la portion nord vers la portion sud va se faire dans un temps très très court, de façon à limiter les impacts. En fait, ça va être quasi instantané, ça va être la même journée qu'on va procéder au détournement effectif du ruisseau.

3965

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3970

Monsieur Bernier, allez-y avec la deuxième question.

PAR M. DENIS BERNIER:

À la lumière des travaux...

3975

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est compris?

PAR M. DENIS BERNIER:

3980

J'ai enfin compris. Pour moi, c'est important qu'il y ait pas d'arrêt dans l'écoulement de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

3985

D'accord.

PAR M. DENIS BERNIER:

3990

À la lumière des travaux de caractérisation géotechnique qui ont été réalisés sur le site, dont les études ont été déposées dernièrement, est-ce que la création de d'autres talus, écrans visuels, l'agrandissement, l'agencement de ces talus-là permettraient de mieux cacher les installations, voire peut-être même avec la teneur, la quantité de mort terrain d'abaisser encore plus la hauteur des réservoirs.

3995

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Kelly.

4000

PAR M. GLENN KELLY:

En ce qui concerne la deuxième partie de la question, la quantité de mort terrain, non. Le dix mètres (10 m), on est déjà plus bas que le niveau du roc à certains endroits. Donc l'abaissement des réservoirs, ici, les bassins seront d'une profondeur de dix mètres (10 m), et le niveau du roc est moins profond que le dix mètres (10 m), mais les premières couches de roc sont très friables.

4005

Donc on peut pas, on a déjà rentré dans le roc, on peut pas aller plus bas.

4010

En ce qui concerne l'ajout de d'autres talus, je vais laisser la parole à monsieur Comtois.

PAR M. YVES COMTOIS:

4015

L'agencement des talus tel qu'il est là a déjà fait l'objet d'une optimisation, et en fait ici, de ce côté-ci, il est pas nécessaire d'avoir de talus puisque le boisé se rend jusqu'à l'autoroute et donc, offre déjà un écran tout à fait acceptable pour cacher les installations.

4020

Et en fait, les seuls points qui étaient les plus sensibles, c'était ici, pour cacher les réservoirs de la route 132; vous avez ce talus-là et celui-ci, qui est très important parce qu'en fait, malheureusement, on peut pas mettre de talus sous la ligne d'Hydro-Québec, et cette ligne

hydroélectrique là crée une ouverture visuelle sur les installations. Et donc, c'est pour ça qu'on a été obligé d'installer ce talus de ce côté-ci, pour réduire l'impact visuel.

4025 Et en fait, du côté de l'autoroute en direction est, c'est ce talus qui va être installé, qui permet de réduire au maximum les impacts.

Maintenant, faire plus de talus, à un moment donné on crée plus d'impacts qu'on en règle, on détruit plus de boisés. Donc à un moment donné, il faut chercher l'optimum.

4030 **PAR M. DENIS BERNIER:**

Merci.

4035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup, monsieur Bernier.

4040

JEAN GOSSELIN

PAR LE PRÉSIDENT:

4045 Avant d'inviter, j'invite monsieur Jean Gosselin, et en attendant qu'il se rende à la chaise, j'invite encore monsieur Cadorette et madame Lamoureux de laisser les documents qu'ils jugent d'intérêt avec la secrétaire de la Commission; si vous avez une copie unique, on va s'assurer que vous allez la récupérer. D'accord? Merci.

4050 Alors monsieur Gosselin, bonjour.

PAR M. JEAN GOSSELIN:

4055 Bonjour monsieur le Président, messieurs les Commissaires, bienvenue à Lévis, soi dit en passant.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça vous plaît, le décor?

4060 **PAR M. JEAN GOSSELIN:**

Oui, oui, c'est assez agréable. On connaît, on est habitué, c'est un endroit qui est très fréquenté ici.

4065 Le thème que j'aimerais aborder, c'est l'agriculture et l'environnement, si vous permettez, je pense que c'est dans les cordes de ce qui doit se faire aujourd'hui.

Je suis moi-même agriculteur, ça fait vingt (20) ans que je pratique ce beau métier, ici à Lévis, production maraîchère biologique.

4070 Il y a quelque chose qui est venu m'interpeller vendredi dernier, monsieur Waaub a eu un échange avec le représentant de la Ville de Lévis, monsieur Chevalier, où il a été fait question, en fait il a été fait mention de la déstructuration potentielle, en fait les effets déstructurants vis-à-vis l'agriculture de ce type de projet, et ce qui est venu m'interpeller.

4075 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Et la question maintenant, monsieur Gosselin.

PAR M. JEAN GOSSELIN:

4080 Voilà la question. Considérant le fait que ce projet-là est en milieu agricole essentiellement, on sait que c'est zoné agricole, je voulais ici introduire ma question, en fait il y a eu un commentaire, dans les lettres commentaires, un commentaire de l'Union des producteurs agricoles, la représentante, madame Bisson...

4085

PAR LE PRÉSIDENT:

Le strict nécessaire pour comprendre la question.

4090 **PAR M. JEAN GOSSELIN:**

Oui, tout à fait, il faut quand même plonger dans la baignoire, comme on dit.

4095 Alors ma question s'adresse au représentant du ministère de l'Agriculture, j'aimerais que vous la rediriez, quelle est l'opinion du ministère de l'Agriculture en ce qui a trait aux impacts, en termes de déstructuration potentielle, d'un projet comme celui-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4100 D'accord.

Monsieur Guay, allez-y.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GUAY:

4105

Monsieur le Président, je pense que le citoyen ici pose une question de fond. La grande question, je vous dirais, il est très difficile d'évaluer quels pourraient être les impacts au niveau dynamique du territoire, notamment au niveau de l'agriculture, parce que les outils dont on dispose actuellement, pour faire ce genre d'étude évolutive, je vous dirais, ne sont pas encore au point. Et puis d'autre part, ce sont des études qui demandent beaucoup de moyens, je vous dirais, informatiques et financiers et autres.

4110

Alors c'est une question, tout le débat, je vous dirais, de la déstructuration du territoire est centrale, je vous dirais, au projet, parce qu'on ne peut pas évaluer de façon pertinente et puis assez sûre de l'évolution en fait du territoire, au cours des prochains dix (10) ans, quinze (15) ans, vingt (20) ans. Ce serait hautement spéculatif de le faire, si on n'a pas avec nous l'information sur différents scénarios par exemple qu'on pourrait tester.

4115

PAR LE PRÉSIDENT:

4120

Vous permettez, monsieur Gosselin.

En fait, il y a le projet en soi, les deux (2) réservoirs, le corridor cryogénique, la jetée, la superficie affectée, les dix-huit (18 ha) ou vingt-deux hectares (22 ha), ça me semble assez clair pour pouvoir se faire une idée sur l'impact sur le milieu.

4125

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GUAY:

Ce qui arrive...

4130

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais il y a également, pardonnez-moi, il y a également le plan de la Ville de Lévis qui dit, il y a lieu peut-être qu'une grappe d'industries, appartenant à la chaîne du froid, pourrait venir se greffer au projet pour faire des économies d'énergie assez importantes.

4135

Alors vous n'êtes pas en mesure, je parle pas de vous, monsieur Guay, personnellement, mais le ministère, d'avoir une idée même spéculative sur les éventuels effets du projet minimalement ou du projet d'un point de vue maximum, et s'il y a effectivement une grappe de cette industrie qui pourrait venir se greffer, vous n'êtes capable de faire...

4140

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GUAY:

En fait, ce que l'on constate de façon générale, lorsqu'une addition d'activités qui sont incompatibles avec l'agriculture dans un territoire agricole, on constate une déstructuration assez progressive du milieu.

4145

Donc ce que ça signifie en fait, c'est que les exploitations en question peuvent perdre de la valeur, parce qu'il y a par exemple des infrastructures lourdes qui viennent s'installer.

4150 C'est une question de spéculation, de valeur foncière essentiellement, et puis de façon générale, c'est un scénario qu'on observe assez fréquemment.

4155 Mais comme on parle ici de processus qui sont d'échelle décennale, ça peut être un petit peu difficile de quantifier de façon très très appuyée ce genre d'évolution.

Une chose est certaine, c'est un phénomène qu'on observe de façon globale.

PAR LE PRÉSIDENT:

4160 Mais vous n'êtes pas en mesure de donner à monsieur Gosselin une réponse avec la clarté qu'il cherche, concernant le potentiel déstructurant du projet par rapport à la pratique agricole.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GUAY:

4165 J'aurais bien aimé le faire, mais je ne suis pas en mesure, actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4170 On a toujours la réponse qui existe, pas nécessairement la réponse qu'on aime avoir.

Alors monsieur Waaub a une question, vous permettez, monsieur Gosselin.

PAR M. JEAN GOSSELIN:

4175 Allez-y, monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

4180 Est-ce que la question devrait pas être redirigée vers la Commission de protection des territoires agricoles, et qu'elle puisse informer la Commission non pas d'une éventuelle décision qu'elle aurait à prendre sur un dézonage, mais sur la logique avec laquelle elle entreprendrait la démarche, précisément dans l'esprit de clarifier partiellement cette question-là. Donc la démarche avec laquelle la Commission pourrait regarder cette question de structuration, de
4185 déstructuration du territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y, monsieur Guay.

4190 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS GUAY:**

C'est une alternative qui pourrait être envisageable, effectivement.

4195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pensez-vous que la Commission pourrait effectivement émettre des avis ou des opinions comme ça, ou ce serait plutôt qu'elle jugerait que cela pourrait limiter leur capacité de permettre certaines choses à l'avenir.

4200 Est-ce que la Commission, d'habitude, se prête avec grâce à émettre des opinions de cette nature-là.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GUAY:

4205 Écoutez, j'ai pas vu, j'ai vu des jugements passer sous mes yeux, maintenant en ce qui a trait à la méthode dont ces gens-là disposent pour être en mesure de formuler ou de désavouer une recommandation, je pourrais pas répondre à leur place. Mais je pense que c'est faisable.

4210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va rediriger la question de monsieur Gosselin à la Commission également, alors dès que la réponse est obtenue, ça va être accessible à vous.

4215 Allez-y avec votre deuxième question, s'il vous plaît.

PAR M. JEAN GOSSELIN:

Merci. Le deuxième thème que j'aimerais aborder, l'environnement humain cette fois-ci.

4220 On a caractérisé beaucoup de choses dans l'étude d'impact, les éléments de patrimoine naturel et autres, maintenant la question qui me préoccupe actuellement là-dessus, c'est, est-ce que les données sociodémographiques, à partir de ce qui a été – et je la dirige, j'aimerais que vous la dirigiez, pardon, vers le représentant du ministère de Santé et Services sociaux – est-ce que les données sociodémographiques fournies à ce jour par Rabaska permettent au ministère de la Santé d'évaluer suffisamment, avec suffisamment de précision, pardon, les impacts potentiels du projet sur les populations concernées à Lévis, Beaumont et l'île d'Orléans.

4225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

4230 La population faisant partie du milieu biophysique, allez-y, monsieur Arbour.

PAR M. SIMON ARBOUR:

4235 Donc concernant les données auxquelles monsieur Gosselin fait référence, à l'addenda dont j'oublie le nom, mais c'est un addenda qui référerait notamment à la caractérisation, et associé à un rayonnement de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²), pour cette partie de la question qu'on avait posée, cette réponse-là, bon, correspondait à ce qu'on avait demandé comme information.

4240 Toutefois, dans le contexte de la zone d'étude, nous, dans notre analyse de recevabilité, on a quand même relevé qu'il y avait, dans certains cas, des informations qui pourraient être demandées à être précisées, et notamment je pense à un tableau qui a été fourni sur les données de population de la Ville de Lévis, où il y avait plusieurs éléments, dans ce tableau-là, que soit que la donnée était pas disponible, je sais qu'il y a eu différents regroupements, de
4245 fusions municipales, qui fait que ça peut peut-être influencer la disponibilité des données au niveau des statistiques Canada.

Mais il y aurait peut-être lieu notamment de peut-être forer un petit peu plus loin les unités de recensement pour entre autres, par exemple, caractériser la population de l'ensemble de la
4250 zone d'étude.

PAR LE PRÉSIDENT:

4255 Alors que l'étude d'impact s'est limitée à quoi?

PAR M. SIMON ARBOUR:

4260 Bien, on a des données de population au niveau par exemple de l'unité municipale par exemple de Beaumont, de Lévis.

Dans le cas de Lévis, comme je vous mentionnais tout à l'heure, si on compare, j'ai pas le tableau en tête présentement mais je pense qu'on pourrait le retrouver dans l'étude d'impact, il y a des données qui sont données par exemple au niveau de Beaumont et de l'île d'Orléans, mais la colonne correspondante à la Ville de Lévis, les données ne sont pas présentées.
4265

PAR LE PRÉSIDENT:

4270 Et avec les échanges ultérieurs entre le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs et votre ministère, avec l'initiateur du projet, l'information additionnelle qui a été envoyée, supplémentaire, n'a pas comblé cette carence?

PAR M. SIMON ARBOUR:

4275 C'est parce que l'information additionnelle a été fournie pour une partie très précise de la zone.

4280 Par contre, au niveau de la caractérisation de la zone d'étude, à savoir si par exemple, on pose la question, combien il y a de personnes qui sont présentes dans la zone d'étude, et quels sont les groupes d'âges et les revenus, etc., présentement, au niveau de la zone d'étude, si on parle de la description de la zone d'étude, je pense que cette information-là est pas disponible dans l'étude d'impact, présentement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4285 Monsieur Kelly, c'est quoi les entraves ou les écueils qui vous permettraient pas de fournir un profil socioéconomique, démographique complet, de la zone d'insertion du projet.

PAR M. GLENN KELLY:

4290 Sujet à voir les défaillances prétendues en détail, les données ont été fournies et jugées recevables par le ministère du Développement durable.

4295 Et dans certains cas, j'aimerais bien qu'on sache quelles données sont défaillantes, parce que nous ne pouvions les retrouver, dû aux fusions municipales ou autres.

Donc on a fourni, ce qu'on croit, tout ce qui avait été demandé et disponible.

PAR LE PRÉSIDENT:

4300 Est-ce que c'est possible, monsieur Arbour, de nous revenir avec les carences que vous estimez manquantes, et on va s'assurer que monsieur Kelly les prenne en compte.

PAR M. SIMON ARBOUR:

4305 Tout à fait. Je peux vérifier sur mon portable, ça peut me prendre quelques minutes.

PAR LE PRÉSIDENT:

4310 Oui, mais même ultérieurement à cette séance, si possible. Et si vous l'avez tout de suite, tant mieux.

Alors monsieur Gosselin, votre question est très fertile, vous voyez, merci beaucoup. Et je vous invite soit à vous inscrire encore une fois ou à envoyer des questions par écrit.

4315 **PAR M. JEAN GOSSELIN:**

J'ai oublié, monsieur Samak, de souhaiter bienvenue aux employés du Bureau d'audiences publiques pour leur merveilleux travail. Merci beaucoup.

4320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous les gêtez, là! D'accord.

4325

GASTON DÉRY

PAR LE PRÉSIDENT:

4330 Alors monsieur Gaston Déry, s'il vous plaît. Monsieur Déry est dans la salle, oui, il s'approche.

PAR M. GASTON DÉRY:

4335 Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, mesdames, messieurs.

Alors je suis très préoccupé par tout ce qui concerne la qualité de vie du fleuve Saint-Laurent, et ma question va dans ce sens-là, la première.

4340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

PAR M. GASTON DÉRY:

4345

Est-ce que la jetée ou les autres infrastructures que Rabaska prévoit peuvent affecter la biologie marine du fleuve, et quand j'entends le fleuve, c'est pas juste autour du port méthanier mais évidemment les navires traversent l'estuaire, etc., et de façon générale, est-ce que le passage de ces gros bateaux-là qui sont des méthaniers peut avoir un impact sur l'érosion. C'est ma première question.

4350

PAR LE PRÉSIDENT:

4355 Très bien. On a compris, de la part de Pêches et Océans Canada, qu'il y a certaines préoccupations concernant le bruit sous-marin, ça a été relevé tout à l'heure, mais je passe la question à monsieur Kelly pour donner une réponse plus complète.

PAR M. GLENN KELLY:

4360 Monsieur le Président, on tente de trouver un acétate et monsieur Comtois va vous répondre dans un instant.

PAR M. GASTON DÉRY:

4365 Est-ce que vous voulez que je pose ma deuxième question pour sauver du temps?

PAR LE PRÉSIDENT:

4370 Non, on va attendre.

PAR M. GASTON DÉRY:

4375 Parce que le temps est précieux, monsieur le Président. Bien là, il est moins précieux pour moi, parce que là, je passe; mais ceux qui ont pas passé, il est précieux.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est agréable quand la courtoisie est habituelle.

4380 Alors monsieur Comtois, allez-y.

PAR M. YVES COMTOIS:

4385 Monsieur le Président, pour ce qui est des mammifères marins, c'est clair qu'on s'adresse ici à l'estuaire, parce que dans la région de Lévis, il y a pas de mammifères marins, on parle de cinquante (50) à soixante (60) navires par année qui se fondront dans un trafic d'environ deux mille cinq cents (2500) navires, donc l'effet marginal du projet Rabaska, à ce niveau-là, va vraiment être minime.

4390 Par ailleurs, la course du navire est loin des aires de mise bas et des échoueries, pour ce qui est des mammifères marins comme le béluga ou les phoques.

4395 Par ailleurs, au niveau de la traversée du parc marin du Saguenay, la vitesse du navire va être de l'ordre de dix-huit (18) noeuds, alors qu'actuellement les navires commerciaux sont autorisés à circuler à vingt-cinq (25) noeuds.

Et enfin, ce qu'il faut prendre en compte, c'est que les méthaniers sont quand même de gros navires qui ont une vitesse constante, contrairement aux petites embarcations comme les zodiacs ou des choses comme ça, et ils ont une vitesse constante et ils n'ont pas de

4400 changements brusques de direction, ce qui fait que ça limite passablement tout risque de collision.

PAR LE PRÉSIDENT:

4405 Donc c'est un élément important d'information, qu'actuellement la navigation est dans les vingt-cinq (25) noeuds, les méthaniers, dix-huit (18).

4410 Mais je vais vous poser la question quand même, si vous me permettez, le fait que l'envergure physique du méthanier offrant une surface plus large et un volume plus grand, jusqu'à quel point ça vient enlever l'avantage de la vitesse plus basse de déplacement. Vous voyez, c'est-à-dire la probabilité de collision, est-ce qu'une surface plus grande, un volume plus grand n'offre pas une possibilité élevée de collision.

PAR M. YVES COMTOIS:

4415 Possibilité élevée, non, je dirais que ce serait pas le cas.

4420 Par ailleurs, ces navires-là, ils sont perçus à grande distance par les mammifères marins, aussi, ce qui fait qu'ils sont pas nécessairement – c'est-à-dire que c'est prévisible, là.

4425 Ceci dit, il y a certaines espèces qui sont plus susceptibles à des collisions, surtout les espèces de très grande profondeur, qui plongent à très grande profondeur, mais bon, ça représente encore là cinquante (50) à soixante (60) navires sur les deux mille cinq cents (2500) navires par année qui fréquentent le fleuve.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, on a la réponse.

4430 Monsieur Waaub, allez-y. Avec votre permission, monsieur Déry.

PAR M. GASTON DÉRY:

4435 Je vais vous donner la permission, mais j'avais parlé aussi d'érosion, le fait que ces navires-là...

PAR LE PRÉSIDENT:

4440 Oui, on reviendra.

PAR M. GASTON DÉRY:

Très bien, je voulais juste vous le rappeler.

4445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Concernant les impacts sur les espèces marines, allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

4450

Tout simplement, qu'est-ce que le ministère Pêches et Océans en pense, est-ce qu'on pourrait avoir leur avis, je pense que ce serait intéressant, sur l'habitat, la compensation, le bruit, etc.

4455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Brassard, allez-y.

PAR M. CLAUDE BRASSARD:

4460

Voulez-vous que je poursuive sur les mammifères marins, pour commencer, et vous me reprendrez si vous voulez que je poursuive sur d'autres sujets. Je vais commencer par les mammifères marins.

4465 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Ça couvrirait plus large que simplement...

PAR M. CLAUDE BRASSARD:

4470

Oui, c'est parce que je voulais poursuivre sur les mammifères marins et on reviendra peut-être après.

4475 C'est que oui, effectivement, il y a une augmentation du trafic, il y a une augmentation de trafic, il y a une augmentation des risques de collision. Mais sauf qu'on connaît pas la probabilité du risque de collision.

4480 Pour ce qui est de la taille des navires, il y a de la recherche qui se fait présentement, au niveau international, sur quand le bateau est plus gros, il est tellement gros, même si on l'entend de loin, c'est que devant le navire, le son, il se propage pas, ça devient un refuge sonore en avant du bateau, ce qui peut augmenter les risques de collision.

4485 Ça fait que la recherche, présentement, c'est de mettre des détecteurs en avant des bateaux qui détecteraient un mammifère marin et qui pourraient, après ça, émettre un klaxon par exemple, c'est pas un refuge sonore, le devant du bateau, il y a un bateau qui s'en vient, c'est rendu très près.

Sauf que c'est inconnu, ce risque-là.

4490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

4495 Ce que vous connaissez des moeurs des mammifères en question, est-ce que la lenteur du mouvement et l'échelle de la grandeur de l'embarcation permettent à ces mammifères d'effectuer les manoeuvres d'évitement nécessaires pour éviter la collision ou ça augmente – parce que vous semblez dire le contraire de ce que monsieur Comtois dit.

PAR M. CLAUDE BRASSARD:

4500 Oui, c'est vrai que les petites embarcations, les virages serrés, ça augmente les risques de collision. Mais maintenant, la deuxième préoccupation des experts, c'est la taille des navires qui sont rendus très très gros.

4505 Un navire je dirais gros, pas méga, un gros navire, effectivement, puisqu'il est lent et qu'il est perceptible de longue distance, les mammifères ont la possibilité de l'éviter. Mais la préoccupation actuelle, maintenant, c'est que les navires, c'est des méganavires et là il y aurait un refuge sonore en avant du bateau.

PAR LE PRÉSIDENT:

4510 Et pour le bénéfice de l'auditoire et de la Commission, qu'est-ce que vous entendez par "refuge sonore".

PAR M. CLAUDE BRASSARD:

4515 Bien, c'est que le devant du bateau, on n'entend pas le bruit qui est produit en arrière, la majorité du bruit est produit à l'arrière du bateau. Alors en avant, ils entendent presque pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

4520 Donc l'effet avertissement sonore est perdu.

PAR M. CLAUDE BRASSARD:

4525 Absolument. C'est sur ça que la recherche s'avance. Mais c'est encore inconnu.

L'autre effet de la navigation, c'est le dérangement, c'est un autre phénomène inconnu.

4530 Et il faut dire qu'il y a d'autres processus en cours, au Québec principalement, pour adresser ces types d'impacts là, comme le parc marin, comme les zones de protection marine qui sont en développement au Québec.

4535 Ça fait que c'est pas nécessairement dans le cadre d'un projet, là on analyse le projet d'un port méthanier, mais il y a rien qui nous dit qu'il y a pas cinquante (50) bateaux de plus qui arrivent pour aller au port de Montréal ou pour aller à un autre quai. Il y a pas toujours un processus d'audiences publiques pour chaque nouveau bateau qui est exportation, importation.

Ça fait que c'est pour ça que dans d'autres processus, qu'on essaie de couvrir l'ensemble des impacts de la navigation sur les mammifères marins.

4540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

4545 Monsieur Kelly, avant de passer à l'autre volet de la question concernant l'érosion, il y a quand même, depuis quarante (40) ans ou plus, une accumulation des données sur la navigation de ces grands bateaux, et j'imagine qu'il y a des données concernant des impacts négatifs ou éventuels sur les mammifères marins.

4550 Est-ce qu'il y a des données, des études à cet effet que vous pourriez partager avec la Commission.

PAR M. GLENN KELLY:

4555 Concernant les méthaniers comme tels, à ma connaissance, non, mais on va tâcher de revérifier.

Peut-être qualifier les méthaniers de méganavires, il y a des navires beaucoup plus méga que les méthaniers qui sont sur nos mers, présentement.

4560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Comme?

PAR M. GLENN KELLY:

4565 Comme les porte-conteneurs, comme les super VLCC, des pétroliers qui sont de taille beaucoup supérieure à ceux qui rentrent sur le fleuve présentement.

4570 Donc il faudrait peut-être définir "méga", étant entendu que les pétroliers qui rentrent depuis vingt-trente-trente-cinq (20-30-35) ans sont de même taille que le méthanier qui viendrait.

4575 Il a déjà rentré, l'Alexita, qui est au-delà de trois cent trente mètres (330 m) et plus de soixante mètres (60 m) de large, de mémoire, qui est rentré à Québec. Il faut pas oublier le Queen Mary et les autres bateaux de croisière qui ont une taille supérieure aux méthaniers.

Donc je pense pas que ce serait correct de qualifier le méthanier de méganavire.

PAR LE PRÉSIDENT:

4580 De mémoire, savez-vous la taille du Queen Mary.

PAR M. GLENN KELLY:

4585 Trois cent quarante-cinq mètres (345 m) de long, quarante et un mètres (41 m) de large. Et l'Alexita, c'est le dernier que vous voyez à l'écran, c'est trois cent vingt-cinq mètres (325 m) de long et cinquante-sept mètres (57 m) de large, étant entendu que ces navires-là tirent ou ont un tirant d'eau de quinze (15 m) à seize mètres (16 m), le pétrolier étant de onze point cinq (11,5 m) à douze mètres (12 m), le Queen Mary, c'est moins de quinze mètres (15 m) mais je dirais dans les ordres du dix (10 m) à onze mètres (11 m).

4590 Donc c'est de même taille que les autres navires qui viennent ici, mais il y a encore plus gros sur les mers.

PAR LE PRÉSIDENT:

4595 Très bien.

PAR M. GLENN KELLY:

4600 Donc on va vérifier, voir s'il y a des études reliées aux méthaniers et leurs impacts sur les mammifères marins. À ma connaissance, non, mais on va tâcher de revérifier.

PAR LE PRÉSIDENT:

4605 Merci beaucoup.

Alors dernière chose, les impacts de la navigation sur l'érosion, le processus d'érosion attribuable aux méthaniers.

4610 Allez-y, monsieur Comtois.

PAR M. YVES COMTOIS:

4615 Bon, l'érosion des rives, bien sûr, est tributaire de plusieurs éléments mais bon, ce qu'on en sait, ça dépend de la vitesse du navire, du déplacement, de la nature des berges naturellement, et beaucoup de l'éloignement des rives par rapport au navire.

4620 Dans la route que va emprunter le méthanier, le secteur le plus près de la course du navire, c'est le secteur de l'île Madame et de l'île d'Orléans, juste à la traverse du nord et ensuite à la sortie, et on est à plus de cinq cents mètres (500 m) des berges, tout le long de ce parcours-là.

4625 Or, ce qu'on sait dans les revues de littérature qui ont été faites, c'est qu'à plus de cinq cents mètres (500 m), l'influence du vent devient prédominant par rapport aux vagues provoquées par les navires, et ensuite, étant donné que le navire, dans ces secteurs-là, va avoir une faible vitesse, donc il va provoquer des vagues de faible envergure, qui sont pas susceptibles d'éroder significativement les berges à cet endroit-là.

4630 D'autre part, encore là il faut se rappeler, c'est cinquante (50) navires par rapport à deux mille cinq cents (2500), donc c'est un effet qui se rajoute, on en convient, mais qui est quand même très peu sensible et qui serait pas mesurable.

PAR LE PRÉSIDENT:

4635 D'accord. Et les caractéristiques géologiques des rives en question, à cet endroit-là où la distance est un peu plus de cinq cents mètres (500 m), ça se prête facilement à des processus d'érosion ou moins facilement.

PAR M. YVES COMTOIS:

4640 Il y a certains secteurs plus éloignés que cinq cents mètres (500 m), on parle de huit cents mètres (800 m) et plus, qui sont des berges plus sablonneuses, mais sinon, il y a des berges qui sont plutôt rocheuses, au niveau de l'île d'Orléans.

4645 Naturellement, il y a un facteur aussi qu'il faut prendre en compte, c'est la marée. Si vous êtes à marée basse, l'effet érosif est plutôt limité.

PAR LE PRÉSIDENT:

4650 N'est pas le même, d'accord.

Alors monsieur Déry, allez-y avec votre deuxième question.

PAR M. GASTON DÉRY:

4655

Je dois vous dire que la réponse me satisfait, parce que vous avez de nombreuses îles qui sont des milieux naturels qui parsèment tout le parcours des méthaniers, et cette réponse-là me satisfait.

PAR LE PRÉSIDENT:

4660

Excellent!

PAR M. GASTON DÉRY:

4665

Ma deuxième question, un peu dans le même ordre d'idée, on nous a rassurés à l'effet que les méthaniers étaient des doubles coques, doubles coques, nous autres, on comprend pas trop ce que ça veut dire, bon, ça veut dire que si la première casse, la deuxième est là, maintenant il y a pas juste des méthaniers qui vont se promener dans l'estuaire du Saint-Laurent, on a toutes sortes de bateaux, est-ce que tous les bateaux ont des doubles coques, je pense aux pétroliers, on a des bateaux qui transportent toutes sortes de choses.

4670

Est-ce que tous les bateaux ont des doubles coques, ma deuxième question.

PAR LE PRÉSIDENT:

4675

Merci, monsieur Déry.

Monsieur Kelly, allez-y. À votre connaissance, évidemment.

4680

PAR M. GLENN KELLY:

À notre connaissance, à ma connaissance, les seuls autres navires sur le fleuve à double coque sont des pétroliers. Je vais vérifier avec monsieur le pilote, mais il y a une différence entre un pétrolier et un méthanier.

4685

Vous voyez ici la double coque, sur les côtés, sur le fond, sur les côtés et aussi sur le haut du navire. Tandis qu'un pétrolier, la double coque va se retrouver sur les côtés seulement, et non pas – ça va être une simple coque, si on peut dire ainsi, sur le haut du navire.

4690

Et je vais vérifier, on peut demander à monsieur Rhéaume s'il a connaissance de d'autres navires à double coque sur le fleuve.

PAR LE PRÉSIDENT:

4695

Ce serait intéressant de nous dire aussi, encore rappeler à l'audience et nous aussi, le nombre approximatif de pétroliers qui voyagent le Saint-Laurent également, comparativement au nombre de méthaniers.

4700

Allez-y, monsieur Rhéaume.

PAR M. LOUIS RHÉAUME:

4705

Monsieur le Président, de ce que je sais personnellement, les pétroliers qui viennent à Ultramar particulièrement sont tous maintenant des navires à double coque. La majorité des pétroliers qui circulent, maintenant, je pense que tous les pétroliers canadiens qui circulent sur le fleuve, maintenant, ont tous des doubles coques.

4710

Une grande partie des navires de catégorie chimique, classés comme étant chimiques, ont aussi des doubles coques. Alors il y avait des dates de prévues à l'agenda de LIMO, à l'époque, pour que les navires deviennent tous à double coque, et je pense que la grande majorité de tous les navires-citernes qui circulent sur le Saint-Laurent maintenant sont à double coque.

4715

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci. Ça dispose de la question.

4720

PAR M. GASTON DÉRY:

C'était mes deux (2) questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

4725

Merci monsieur Déry, merci beaucoup.

MARIO ROCHETTE

4730

PAR LE PRÉSIDENT:

On va continuer jusqu'à cinq heures (5 h), alors j'invite monsieur Mario Rochette.

4735 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Monsieur le Président, si vous le permettez, je serais en mesure de compléter la réponse que j'ai donnée tout à l'heure concernant les données sociodémographiques.

4740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

4745 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Donc le tableau auquel je réfèrais tout à l'heure, c'est le tableau qui se trouve en page 3.11 des réponses complémentaires à l'étude d'impact, la première série de réponses, c'est la réponse à la question QC-5.

4750 En fait, il y a un tableau qui nous est présenté où on retrouve notamment des données sociodémographiques pour Chaudière-Appalaches, pour la MRC de Bellechasse, la municipalité de Beaumont, Sainte-Pétronille et Saint-Laurent Île-d'Orléans, et Ville de Lévis.

4755 Et dans ce tableau-là, c'est ça, il y a plusieurs lignes du tableau concernant des renseignements sur la nouvelle ville de Lévis qui ne sont pas mentionnés. Alors ça, c'est un premier élément de réponse.

4760 D'autre part, concernant les questions relatives à l'addenda F, je l'ai retrouvé, concernant les réponses qui ont été fournies par le promoteur, il faut comprendre, dans un premier temps, qu'au moment où une troisième série de réponses a été adressée au promoteur, on était, si on peut dire, en fin de course de l'analyse de recevabilité, donc il fallait quand même être très précis au niveau des réponses, et notre avis de recevabilité a été émis en fonction d'une garantie de réponses du promoteur.

4765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui s'est matérialisée ou pas.

4770 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

4775 Qui s'est matérialisée, mais je me rends compte à la révision des réponses de l'addenda, la matérialisation, je pourrais dire, est partielle, dans le sens, je vais vous lire d'ailleurs, dans la lettre qui avait été envoyée le 8 septembre par la Direction générale de santé publique au ministère de l'Environnement, concernant les réponses complémentaires, je vais vous lire l'extrait:

4780 "Les données fournies ne doivent pas seulement se limiter au dénombrement des bâtiments ou une approximation des populations présentes. Elles doivent fournir des informations suffisamment détaillées pour permettre de caractériser les éléments sensibles autant pour la population, exemple personnes retraitées, enfants, résidents permanents ou saisonniers, que les bâtiments présents, bâtiments publics tels qu'écoles, centres d'accueil, centres de la petite enfance, etc."

4785 Dans l'addenda F, ce qu'on retrouve, c'est des informations sur les bâtiments présents; malheureusement, on n'a pas l'information sur la population comme telle, elle n'a pas été fournie au niveau de l'addenda F.

4790 Et d'autre part aussi, dans notre demande, on avait demandé que, notamment si je prends l'exemple du terminal:

4795 "Pour le terminal, les populations concernées comprennent celles présentes dans la zone d'étude, tome 3, volume 2, figure 2.1, dont en particulier celles qui pourraient subir des effets possibles sur la santé lors de la construction, de l'exploitation du terminal ou encore lors d'un accident majeur, en y incluant toutefois les populations situées dans la partie sud de l'île d'Orléans."

PAR LE PRÉSIDENT:

4800 Ça aussi, ça a pas été, selon vous, satisfait.

PAR M. SIMON ARBOUR:

4805 Bien, à ma connaissance, je retrouve pas les données présentement dans les documents.

PAR LE PRÉSIDENT:

4810 Est-ce que la Commission doit comprendre, à partir de cette intervention, que le ministère retire son avis de recevabilité déjà émis.

PAR M. SIMON ARBOUR:

4815 Je pense que rendu à cette étape-ci du processus, je pense pas qu'il y aurait lieu, en tout cas je préférerais peut-être valider ma réponse auprès de mes collègues, mais je pense que rendu à cette étape-ci de l'étude, du processus, je dirais que ce serait pas pertinent de répondre à la question, selon mon point de vue.

Toutefois, je pense qu'il serait souhaitable quand même que cette information puisse être rendue disponible à la Commission.

4820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly, vous avez saisi l'information, les carences constatées par le représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux. Est-ce que ce serait possible de les combler.

4825 **PAR M. GLENN KELLY:**

Oui, si on peut comprendre et on peut se rencontrer hors ligne, comme on dit. Notre compréhension, c'était à l'effet que les carences avaient été, les carences ou l'information avait été donnée et que l'étude avait été jugée conforme par le MDDEP, et que l'information pertinente, elle était là.

4830 Donc je viens de consulter mes collègues, et on était sous cette idée et cette impression. Si tel n'est pas le cas, on va tâcher à donner l'information additionnelle.

4835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci. Alors à l'aide de la transcription que madame Béliveau fait, de façon admirable, mais parlez aussi avec monsieur Arbour.

4840 Monsieur Rochette, excusez le retard, allez-y avec votre première question.

PAR M. MARIO ROCHETTE:

4845 Il y a pas de problème. Bienvenue à Lévis et merci de m'accueillir.

Je vais être bref. Au niveau de l'aménagement, à partir de la route 132, est-ce qu'on va voir les installations portuaires et terrestres.

PAR LE PRÉSIDENT:

4850 Vous aimeriez les voir...

PAR M. MARIO ROCHETTE:

4855 Est-ce qu'on va les voir.

PAR LE PRÉSIDENT:

4860 Ah, est-ce que ce serait visible à partir de la route.

PAR M. MARIO ROCHETTE:

À partir de la 132, soit le côté portuaire, soit le côté terrestre.

4865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Le côté réservoirs.

PAR M. MARIO ROCHETTE:

4870

Réservoirs, exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

4875

D'accord.

Monsieur Kelly.

PAR M. GLENN KELLY:

4880

Monsieur le Président, très peu ou pas du tout. L'autre soir, on a passé des simulations visuelles surtout pour les points de vue à partir de l'île d'Orléans, et si vous nous permettez, on a d'autres points de vue à partir de la 132, que monsieur Comtois peut vous présenter.

4885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

PAR M. YVES COMTOIS:

4890

On voit ici à l'écran, monsieur le Président, une vue à partir de la route 132, on est à environ un point un kilomètre (1,1 km) des installations.

PAR LE PRÉSIDENT:

4895

Est ou ouest.

PAR M. YVES COMTOIS:

4900

Ici, on est sur la 132, direction est. Et donc, ce qu'on voit, c'est les installations ici.

Si on regarde avec un grossissement de trois point cinq (3,5) fois, on distingue, sur le dessus de la berme, le reboisement qui a été fait ici, mais c'est tout ce qu'on va voir.

4905 Et si on voit ici, j'ai mis en surimposition où seraient les réservoirs, et on voit qu'ils sont sous la ligne d'horizon, donc ils seront pas perceptibles.

PAR LE PRÉSIDENT:

4910 Ça, c'est à échelle, évidemment.

PAR M. YVES COMTOIS:

Oui, oui, oui, absolument.

4915 Si on regarde maintenant en direction ouest, et le point de vue, encore une fois, on a choisi le point de vue pour être à un endroit particulièrement défavorable, on perçoit ici le sommet des réservoirs, et voici ici, avec un grossissement quatre (4) X, qu'est-ce que ça donnerait. Donc on voit le sommet du réservoir.

4920 Maintenant, j'attire votre attention sur le fait que la vue réelle sera celle-ci. Et comme j'expliquais tout à l'heure, à cause du couloir des lignes hydroélectriques à sept cent trente-cinq (735) kV, il ne nous est pas possible de masquer plus que ça les réservoirs.

PAR LE PRÉSIDENT:

4925 Si vous avez, monsieur Comtois, utilisant la méthodologie agréée dans le domaine, si vous avez à qualifier l'ajout cumulatif de cette perspective de réservoir par rapport à ce qui est déjà là, ce serait de quel ordre, en pourcentage, utiliser le concept qui vous conviendrait.

4930 **PAR M. YVES COMTOIS:**

En fait, c'est sûr que lorsqu'on fait l'analyse du paysage, on prend toujours en compte le paysage tel qu'il est, et on y rajoute les nouvelles infrastructures.

4935 C'est évident que dans un territoire totalement vierge, l'impact visuel est plus sévère que dans un territoire qui est déjà perturbé.

4940 Donc si on regarde plus particulièrement ici, donc ici, voyez-vous, dans notre grille d'analyse pour l'étude du visuel, la sensibilité a été jugée grande, c'est-à-dire qu'on jugeait que la sensibilité des observateurs était grande.

Par contre, l'exposition est très faible, d'une part parce qu'elle est très limitée dans le temps et que l'on a d'autres structures...

4945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

L'exposition étant de quelqu'un qui roule sur la route.

4950 **PAR M. YVES COMTOIS:**

C'est ça, effectivement.

Et comme on a d'autres structures en premier plan, ça vient aussi réduire, à ce niveau-là, l'exposition.

4955

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Waaub a une question, allez-y.

4960 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Dans la photo d'avant, où vous avez mis les réservoirs en pointillé, voilà c'est ça, en fait ces réservoirs, ils sont de couleur blanche; donc en fait, quand vous dites qu'on ne les verra pas, c'est plutôt qu'on ne verra pas le débordement de hauteur par rapport à la hauteur des collines.

4965

PAR M. YVES COMTOIS:

Bien, comme le pointillé le montre, il y aura pas de débordement.

4970 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

C'est ça, mais je veux dire, il y a quand même un effet massif relié à la couleur blanche et à la nature du réservoir lui-même.

4975 **PAR M. YVES COMTOIS:**

Non, je m'excuse, c'est qu'ici, il faut bien se comprendre, c'est que les réservoirs sont situés derrière la ligne d'horizon. C'est derrière.

4980 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Donc on ne verra que, comme l'autre, le sommet des toits blancs.

PAR M. YVES COMTOIS:

4985

À peine. Dans les faits, voici ce qu'on voit, on voit rien.

PAR LE PRÉSIDENT:

4990 Parce qu'ils sont derrière l'horizon. D'accord, merci monsieur Comtois.

Alors monsieur Rochette, allez-y avec votre deuxième question.

PAR M. MARIO ROCHETTE:

4995 À partir de combien d'années la végétation que vous prévoyez ajouter cachera-t-elle ou viendra-t-elle atténuer les installations.

PAR LE PRÉSIDENT:

5000 La question a été posée avant, on a eu une réponse dans le verbatim, mais je vais inviter monsieur Kelly à répondre.

PAR M. GLENN KELLY:

5005 Les différents visuels ont été produits avec de la végétation à l'année 1 et donc, les impacts ou les contacts visuels qu'on peut voir vont diminuer avec le temps, au fur et à mesure que les végétations prennent de l'âge.

PAR LE PRÉSIDENT:

5010 Voilà.

PAR M. MARIO ROCHETTE:

5015 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

5020 Merci beaucoup.

5025 On a gagné quatre (4) minutes, alors on va ajourner et on va reprendre, et j'aimerais, avant de partir, évidemment le registre de ce soir va être le registre général de l'audience, et je vous invite aussi à transmettre à vos concitoyens, amis, que pour les séances thématiques qui viennent demain, étant donné l'envergure des sujets à traiter, la Commission va exercer sa discrétion.

S'il y a des questions inscrites qui ne se rapportent pas au sujet du traitement thématique, la Commission va remettre la question à plus tard, et la Commission va essayer de vider la

5030 question inscrite dans la séance thématique. Alors je vous invite à essayer de placer des questions correctement selon la désignation de la séance.

Je vous remercie et on se revoit plus tard, à dix-neuf heures (19 h).

5035

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 DÉCEMBRE 2006 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

5040

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

5045

FLORENCE BÉLIVEAU
Sténotypiste officielle.